

PAGES
MANQUANTES

La Question Bilingue Ontarienne ⁽¹⁾

LORSQUE j'ai reçu l'invitation de l'Association de la Jeunesse catholique, je me suis dit qu'un tel appel était un ordre dans le moment actuel. La cause de nos compatriotes ontariens est une cause sacrée, et lorsqu'ils crient : au secours ! nous ne pouvons rester sourds à leur voix.

D'ailleurs, je m'étais enrôlé d'avance, spontanément et silencieusement, sous ce noble drapeau. Avant tout appel, et lorsque la lutte commençait à peine, il m'avait semblé qu'on devait tenter de l'enrayer et de détourner le coup qui menaçait la minorité canadienne-française d'Ontario. Et alors, sous ma seule responsabilité, et dans le silence d'une démarche discrète, j'avais adressé à un homme qui est aujourd'hui dans la tombe, un plaidoyer en faveur de nos compatriotes. Ce plaidoyer, je vais vous demander la permission de l'utiliser ce soir. Je sais que " le moi est haïssable ", et que si les citations d'autrui sont souvent opportunes, il n'est guère admissible de se citer soi-même. Mais, après avoir hésité, je me suis dit qu'il était peut-être bon de montrer à nos compatriotes de là-bas, que dès la première heure, dans la province de Québec, on s'est intéressé à leur liberté en péril et que l'on s'est efforcé à leur insu de leur être utile. En outre, la nature de la correspondance engagée alors rendait nécessaire

(1) Ces pages sont le texte inédit du discours prononcé par l'honorable M. Thomas Chapais, à l'Université Laval, à Québec, le 25 janvier dernier, dans une grande séance organisée par le comité régional de l'A. C. J. C., et présidée par Son Eminence le cardinal Bégin. L'anomalie persistante de la situation scolaire dans la province d'Ontario démontre qu'elles sont toujours pleines d'actualité.

un résumé aussi précis que possible de la question débattue, et ce résumé peut aider à mieux comprendre le litige. Ce double motif me détermine à vous communiquer quelques extraits de lettres écrites, au mois d'octobre 1912, à celui qui était alors le premier ministre de la province d'Ontario.

Loin de moi la pensée d'outrager la mémoire d'un homme disparu maintenant de la scène où s'agitent les passions et les ambitions humaines. Sir James Whitney était digne d'estime. Ses adversaires eux-mêmes rendaient hommage à la sincérité de sa parole, à l'intégrité de son caractère et à la dignité de sa vie. Mais on peut être un honnête homme et commettre des fautes. Et c'est ainsi qu'en 1912 le gouvernement dont Sir James était le chef tout puissant s'engagea dans la voie regrettable que vous connaissez.

Lorsque la fameuse circulaire numéro 17, dont on vous a parlé, fut rendue publique, je vis, comme tous ceux que préoccupait cette question, quels pouvaient en être les déplorables résultats ; et le désir, sans optimisme, de prévenir un conflit me poussa à plaider, auprès de Sir James Whitney, la cause de la minorité. Voici donc ce que je lui écrivais le 12 octobre 1912 — je traduis du texte anglais :

“ J'ai lu avec la plus grande attention la circulaire numéro 17, dont on se plaint si fortement ; je l'ai lue délibérément, avec calme, avec un esprit dégagé de tout préjugé national et sectionnel ; et je suis obligé de déclarer honnêtement qu'elle ne me semble ni juste, ni loyale, ni opportune. Je tiens pour un principe indiscutable que les parents canadiens-français d'Ontario ont un droit naturel et sacré à ce que leur langue maternelle soit enseignée parfaitement à leurs enfants. Vous savez, Sir James, combien profondément nous, les Canadiens-français, nous sommes attachés à cette langue française, l'une des plus belles et des plus harmonieuses qui

soient au monde, et dont nous avons hérité de nos pères, les découvreurs et les fondateurs du Canada. Nous comprenons parfaitement que, dans ce pays, nous devons apprendre à parler et à écrire l'anglais aussi bien que possible. Nous savons que nous vivons en pays britannique, que la majorité du peuple canadien est anglaise, et que la connaissance de l'anglais importe beaucoup à notre succès dans les différentes carrières. Mais, d'autre part, nous aurions honte de nous-mêmes si nous devons oublier et laisser mourir sur nos lèvres la langue de nos ancêtres, de nos grands hommes et de nos héros, de Champlain et de Maisonneuve, de Laval et de Talon, de Frontenac et de Montcalm.

“ Ces sentiments sont profondément enracinés dans le coeur de mes compatriotes d'Ontario. Comment ceux-ci pourraient-ils ne pas ressentir la malheureuse circulaire plus haut mentionnée comme une violation de la loi naturelle, comme un empiètement sur leurs traditions nationales et sur leurs droits nationaux, comme une déclaration de guerre ? Elle est vraiment une restriction indue de la liberté des commissions scolaires, une limitation indue de l'enseignement du français dans les écoles anglo-françaises d'Ontario. Je ne veux pas discuter les détails. Mais je dois dire que je considère comme absolument insuffisante l'attribution d'une heure par jour à l'enseignement du français dans une école fréquentée par des élèves canadiens-français ; que la restriction du français au premier cours comme intermédiaire d'instruction est injuste et contraire à la science pédagogique ; que le dualisme d'inspection décrété pour une catégorie d'écoles semble un outrage à ces écoles ; en un mot que la circulaire 17 est mal avisée et oppressive.

“ Laissez-moi ajouter qu'elle est très inopportune. A l'heure actuelle plus que jamais, nous avons besoin d'union de sentiments et de pensée entre les éléments qui composent

notre peuple canadien, spécialement entre les deux grandes races réunies par la volonté de Dieu pour l'accomplissement d'une tâche commune dans ce vaste Dominion. Ici comme ailleurs l'entente cordiale est nécessaire et désirable. Au lieu de cela, il est facile de voir que le règlement promulgué par le département d'éducation est destiné à produire de la désunion nationale, du mécontentement, de la discorde et de la rancoeur. Toute la population française du Canada ressentira vivement le traitement subi par la minorité française d'Ontario, de la part du gouvernement de cette province, et il s'en suivra un regrettable état d'esprit...

“ Pour résumer la question, je dis que mes compatriotes d'Ontario ont un droit naturel et sacré à des écoles où leur langue soit enseignée d'une manière satisfaisante à leurs enfants concurremment avec la langue anglaise, que le règlement du département d'éducation d'Ontario empiète sur ce droit, que ses dispositions oppressives ne font pas au français une place suffisante, lui infligent un affront et restreignent indûment l'usage et l'étude légitime et nécessaire de cette langue, conséquemment qu'il viole la liberté et les droits scolaires de la minorité canadienne-française de la province d'Ontario.

“ Je soumets respectueusement ces observations à votre esprit de justice et de loyauté. Je sais parfaitement que je n'ai pas le droit d'intervenir et je ne veux pas commettre d'empiètement. Mais je suis convaincu que vous ne me prêterez pas cette intention si je mets devant vous, amicalement et loyalement, les vues partagées au sujet de cette grave question par des hommes vraiment dévoués au bien-être, à la bonne entente mutuelle et au progrès social du peuple canadien. ”

Sir James Whitney répondit à cette communication lon-

guement et avec une courtoisie parfaite. Il s'attachait surtout au côté légal de la question. Je crus devoir le suivre sur ce terrain et lui signaler une différence essentielle qui me paraissait exister entre la loi relative aux écoles publiques et celle des écoles séparées. Puis, m'apercevant qu'il ne pénétrait pas la vraie nature des objections soulevées par le règlement 17, je crus devoir retourner à la charge.

“ Laissons de côté la question légale, lui disais-je. Suivant moi, la question de l'école bilingue n'est pas une simple question de loi civile. Elle est une grande et vaste question de droit naturel, de politique générale, d'équité et de liberté, une grande question politique et nationale. C'est pour moi un principe indiscutable que nous, Canadiens français, avons le droit absolu, non seulement de parler notre langue maternelle — personne ne voudrait le contester — mais de l'enseigner et de la faire enseigner parfaitement dans les écoles maintenues avec nos cotisations et nos taxes dans toutes les provinces de la Confédération. Je vous connais assez pour être assuré, mon cher Sir James, que vous ne considérez pas la langue française comme une langue étrangère au Canada. Elle est une des deux grandes langues qui ont fait de notre patrie un pays chrétien, civilisé et progressif. Son droit à une reconnaissance spéciale dans notre vie politique et sociale, et dans notre régime scolaire, est basé sur trois siècles de labeur, de luttes pour le christianisme et la civilisation, d'oeuvres et d'exploits historiques. Je lis parfois ces paroles offensantes : “ Pourquoi la langue française serait-elle l'objet d'un privilège en ce pays ? ” Un privilège ! Nous ne demandons pas un privilège, nous réclamons un droit. Mais si c'était un privilège, il aurait été acheté par les souffrances et le sang de nos découvreurs, de nos héros et de nos martyrs. Rappelez-vous, mon cher Sir James, les magnifiques scènes et les pageants historiques qui ont provoqué votre admiration enthous-

siaste devant la mémorable célébration du tricentenaire de Québec. C'était là une illustration éclatante des titres possédés par notre langue maternelle à des droits égaux, et à une reconnaissance égale au Canada.

“ Je crois superflu de discuter ce point davantage. Il doit être admis par tout esprit loyal, et par quiconque est au courant de notre histoire, que mes compatriotes ont un droit naturel et sacré à des écoles où la langue française, la belle et chère langue qui constitue l'une des parties les plus précieuses de leur héritage national, soit enseignée parfaitement à leurs enfants. Eh bien, je vous représente respectueusement que la circulaire 17 est une violation de ce droit. Aucun homme versé dans la science de l'éducation et dans la pédagogie n'admettra que la limitation du français au premier cours comme intermédiaire d'instruction et que la limitation du français à une heure par jour comme matière de classe peuvent être considérées comme un enseignement suffisant du français à des élèves canadiens-français. Dans les écoles bilingues ou anglo-françaises, les deux langues devraient être mises sur un pied de parfaite égalité. ”

Voilà ce que j'avais l'honneur d'écrire à Sir James Whitney dans l'automne de 1912. Je n'ai pas besoin de dire que rien de ce qui s'est passé depuis cette date n'a modifié mes vues sur ce grave sujet. Aujourd'hui comme alors, j'estime que les règlements du département d'éducation d'Ontario concernant les écoles bilingues sont injustes et impolitiques.

Les extraits que je viens de lire devraient peut-être me dispenser d'en dire davantage. Je me bornerai à quelques brefs développements des considérations que j'exposais alors.

Les règlements dont se plaignent nos compatriotes ontariens sont injustes, parce qu'ils violent à la fois le droit naturel et le droit historique. Ils violent le droit naturel des parents, parce qu'ils refusent à ceux-ci la liberté de faire ensei-

gner à leurs enfants d'une manière satisfaisante leur langue maternelle, la langue de leurs pères, la langue de la race dont ils descendent et dont le sang coule dans leurs veines. La langue d'un peuple est la gardienne de sa foi, la dépositaire de ses traditions, le signe distinctif de sa personnalité. Elle est le lien qui relie entre elles les générations. Elle fait profiter le présent des expériences du passé. Elle maintient l'esprit de famille et conserve chez les fils le culte des aïeux et la vénération des vertus ancestrales. La langue apprise sur les genoux de la mère, la langue des premiers balbutiements, des premières paroles, des premières impressions reçues et communiquées, des premières leçons, des premiers raisonnements, des premiers essors d'imagination et des premiers efforts de réflexion, n'est-elle pas une discipline, une énergie vitale, une source de lumière et de force ? Comment le père et la mère, lorsque sonne l'heure de l'enseignement public, de l'instruction scolaire, ne tiendraient-ils pas ardemment à ce que leur enfant apprenne aussi parfaitement que possible cette langue qu'ils considèrent à bon droit comme l'un de leur plus précieux héritages ? Et comment qualifier l'acte de ceux qui voudraient s'interposer entre ce vœu, entre cette volonté des pères de famille et leur réalisation ? C'est un attentat à la liberté paternelle, c'est une violation du droit naturel des parents.

Il ne servirait de rien ici d'invoquer un prétendu droit supérieur, celui de l'unité nationale. L'unité nationale peut exister, et elle existe, sans l'unité de langue et sans l'unité de race. L'univers entier, en ce moment, envoie son admiration passionnée à un pays, divers de race et de langage, mais un dans le patriotisme sublime qui immortalise l'héroïque Belgique pour les siècles à venir. Le Canada est un de ces pays où l'unité de race n'existe pas, mais où l'union nationale peut grandir dans la justice et la liberté.

Les règlements du département d'éducation d'Ontario, ne violent pas seulement le droit naturel, ils violent le droit historique. Et ici nous ne pouvons retenir l'expression de notre étonnement devant la prodigieuse méconnaissance de notre histoire, dont sont affligés trop d'hommes publics dans notre pays. Ils semblent véritablement scandalisés lorsqu'on leur parle des droits de la langue française au Canada. Mais ces droits sont écrits en lettres flamboyantes à toutes les pages de nos annales déjà plusieurs fois séculaires.

On parle, on écrit, et l'on enseigne le français au Canada, parce qu'il y a trois siècles, un Français qui s'appelait Champlain est venu ici fonder Québec, et semer le germe d'où devait sortir une nation chrétienne et française sur les rives du Saint-Laurent. On parle, on écrit, et l'on enseigne le français au Canada, parce qu'il y a 273 ans, un Français qui s'appelait Maisonneuve est venu ici fonder Montréal, poste stratégique destiné à devenir l'une des métropoles du monde. On parle, on écrit, et l'on enseigne le français au Canada, parce qu'il y a 256 ans, un Français qui s'appelait Laval est venu ici instituer la paroisse canadienne, promouvoir l'enseignement des lettres et des arts et implanter dans ce pays naissant des institutions religieuses et sociales qui ont traversé les âges. On parle, on écrit et l'on enseigne le français au Canada, parce qu'il y a 250 ans, un Français qui s'appelait Talon est venu ici organiser, par ses fortes initiatives, l'administration, l'industrie et la colonisation canadiennes. On parle, on écrit, et l'on enseigne le français au Canada, parce qu'il y a plus de deux siècles, des Françaises qui s'appelaient Marie de l'Incarnation, Jeanne Mance et Marguerite Bourgeois, sont venues ici vouer leur vie au soulagement de la misère humaine, à la formation religieuse et intellectuelle de la femme et de la mère canadiennes, et que leurs oeuvres perpétuées ont continué leurs bienfaits de génération en génération. On parle, on

écrit, et l'on enseigne le français au Canada, parce que, durant un siècle et demi, nos explorateurs et nos apôtres, Joliette, Marquette, La Salle, Dollier, Galinée, LaMothe Cadillac, Saint-Lusson, La Vérandrye, Le Caron, Viel, Bréboeuf, Lalemant, Jogues, et tant d'autres, ont promené le verbe français à travers le Canada tout entier, des rives laurentiennes jusqu'au delà de la région des grands lacs, et que nos martyrs ont rougi ces flots et arrosé ce sol de leur sang versé pour la civilisation chrétienne. On parle, on écrit et l'on enseigne le français au Canada, parce que, enfin, pendant cent cinquante ans, le Canada s'est appelé de ce nom radieux et rayonnant de gloire : la Nouvelle-France !

Voilà le premier fait historique qui doit s'imposer à l'attention de nos concitoyens anglais, s'ils veulent comprendre les origines de la question bilingue. Mais ce fait ne suffit pas, il faut en considérer un autre qui s'est juxtaposé au premier. Non seulement le Canada a été découvert, fondé, civilisé et christianisé par des hommes de race, de langue et de mentalité françaises, mais lorsque les décrets providentiels ont fait passer ce pays sous une autre souveraineté, et en ont fait un pays britannique, la nationalité fondatrice n'a pas abdicqué ; elle n'a pas voulu mourir. Et, après avoir constaté son origine et son oeuvre, il faut constater sa survivance. Ce n'est pas ici le moment de rechercher comment, par quelles causes, à travers quelles luttes, cette survivance s'est produite. Le fait est là, éclatant et tangible, et cela nous suffit ! La survivance du français au Canada s'est affirmée, dès le lendemain du changement de régime, en 1760, lorsque les généraux anglais vainqueurs, Amherst, Murray, Gage, ont publié leurs proclamations et leurs ordonnances en langue française. La survivance du français au Canada s'est affirmée en 1774, lorsque le ministère de lord North et le parlement impérial, sous l'inspiration du général Carleton, décrétèrent le main-

tien de nos lois françaises. La survivance du français au Canada s'est affirmée en 1792, lorsque la Chambre d'assemblée du Bas-Canada décida que toutes les procédures parlementaires et l'impression des lois se feraient en français aussi bien qu'en anglais. La survivance du français au Canada s'est affirmée en 1848, lorsque le parlement impérial, réparant une iniquité de l'Acte d'Union de 1841, révoqua l'article qui imposait des restrictions à l'usage de la langue française. La survivance du français au Canada s'est affirmée en 1867, lorsqu'à la demande des Pères de la Confédération fut promulgué l'article 133^{ème} de notre constitution fédérale, en vertu duquel la langue française est proclamée l'une des deux langues officielles du Canada. La survivance du français au Canada s'est affirmée en 1871, lorsque, sur l'initiative de ce grand patriote, Sir Georges Cartier, l'Acte de Manitoba mit la langue française sur le même pied que la langue anglaise pour les procès-verbaux législatifs et les procédures judiciaires dans cette nouvelle province. La survivance du français au Canada s'est affirmée enfin en 1882, quand un de nos plus éminents gouverneurs généraux, le marquis de Lorne, illustre à la fois par ses hautes fonctions et sa royale alliance, affirmait avec éclat notre dualisme de langue, par la création de la Société Royale, qui comprend, à côté d'une section de littérature anglaise, une section de littérature française.

Messieurs, dans cette énumération, je me hâte d'accuser moi-même une lacune, une lacune volontaire que j'ai commise afin de mieux mettre en lumière l'une des manifestations les plus éloquents de la survivance du français au Canada. Cette survivance, et sa légitimité, et sa raison d'être, elles n'ont jamais reçu un plus magnifique hommage que celui dont la législature de la province d'Ontario elle-même — connue alors sous le nom de Haut-Canada — voulut, il y a plus d'un siècle, consigner dans ses archives l'impérissable souvenir.

C'était en 1793. Il n'y avait, dans toute l'étendue de la nouvelle province, qu'une poignée de Français, descendants des colons de Lamothe-Cadillac, établis aux confins du Canada, dans le district d'Essex. Ecoutez ce que fit spontanément l'Assemblée législative haut-canadienne, toute anglaise, à l'exception peut-être d'un seul membre : " Ordre du 3 juin 1793.—Il est ordonné que les actes déjà adoptés, ou ceux qui pourront être adoptés à l'avenir par cette législature, soient traduits en langue française pour l'avantage des habitants du district de l'ouest de cette province et d'autres colons français qui pourront venir s'établir dans cette province, et que A. Macdonald, écuyer, membre de cette chambre, représentant le comté de Glengarry, soit également employé comme traducteur français pour cette fin et pour d'autres fins. " Voilà ce qu'on peut lire dans le volume manuscrit des procès-verbaux de l'assemblée du Haut-Canada, pour 1793, conservé dans la bibliothèque d'Ottawa.

Et si l'on veut un commentaire de ce document, qui comporte une si haute leçon de libéralité politique, en voici un dont l'autorité ne sera pas suspecte à nos concitoyens anglais d'Ontario. Sir John Macdonald, qui avait cité cette pièce au cours d'un débat sur la langue française dans le parlement fédéral, il y a vingt-cinq ans, s'écriait, aux applaudissements de toute la Chambre des communes : " Après un laps de temps de cent années, allons-nous montrer moins de libéralité envers nos compatriotes canadiens-français que leur en ont montré les quelques Anglais, les loyalistes de l'empire uni qui se sont alors établis dans Ontario ? Non, M. l'orateur ! Cette résolution couvrirait de honte les hommes qui ont essayé de dépouiller nos amis d'origine française de la province d'Ontario des privilèges qui leur ont été accordés il y a cent ans, par un corps d'hommes qui ne parlaient absolument que l'anglais. "

Voilà quels sont les titres historiques de nos concitoyens

français d'Ontario. Ils ne sont pas des étrangers sur ce sol conquis par leurs pères à la civilisation et à la foi. Ils sont de bons et loyaux sujets britanniques, de bons et loyaux sujets canadiens. Leurs demandes ne sont ni extravagantes, ni subversives. Ils réclament simplement le droit de faire enseigner à leurs enfants, d'une manière efficace, dans les écoles construites et maintenues par leur argent, la langue qu'ils ont apprise sur les genoux de leurs mères, la langue de leurs aïeux, fondateurs du Canada, la langue de Racine, de Bossuet, de Châteaubriand, de Victor Hugo, de Berryer, de Louis Veillot, l'une de ces langues-reines dont l'influence et le prestige ne sont confinés ni à un peuple ni à un hémisphère.

En réclamant ce droit, ils sont en pleine tradition canadienne, tandis que leurs adversaires se battent en réalité contre trois siècles d'histoire. Or, on ne se bat pas impunément contre l'histoire. L'histoire est la combinaison logique des faits et la puissance des faits est irréductible.

Devrais-je m'attarder maintenant à démontrer que la tentative du gouvernement ontarien est impolitique ? De quoi avons-nous besoin, au Canada, en ce moment plus que jamais ? D'union, de bonne entente, de concorde, du ralliement de toutes les énergies, de toutes les volontés, de toutes les âmes, dans l'amour de notre patrie commune, afin qu'après avoir traversé la crise redoutable qu'elle subit avec tout l'empire britannique, elle puisse reprendre avec une vigueur nouvelle sa marche progressive dans l'accomplissement de ses destinées nationales.

Eh bien, je le demande à tout esprit impartial, est-ce avec une politique de compression, de restriction, d'oppression, qu'on peut assurer la concorde ? Est-ce que l'union se fait à coups de matraque ? Et est-ce que le baïllon crée l'harmonie ? Non, l'oppression appelle la résistance, la résistance engendre le conflit, et le conflit détruit la paix nationale. Et c'est

ainsi qu'au lieu de consacrer nos forces au progrès général, nous les gaspillons à nous combattre et nous nous épuisons dans des luttes intestines, funestes et désastreuses.

Vous savez, Messieurs, le mot que l'on prête à Talleyrand. A propos de l'un des actes les plus repréhensibles de Napoléon, dont il était le ministre, il se serait un jour écrié : "C'est plus qu'un crime, c'est une faute." Une faute ? Pour le politique réaliste et sceptique, c'était là le mal suprême. Une faute, c'est-à-dire quelque chose qui ne profite pas à son auteur, quelque chose qui nuit, quelque chose qui complique, quelque chose qui embarrasse, quelque chose qui frappe en retour. Messieurs, ne parlons pas de crime, si vous le voulez. Mais n'est-ce pas incontestablement une lourde faute politique que cette campagne intempestive contre la minorité canadienne-française d'Ontario ? Je n'invoquerai pas ici le témoignage d'un homme de ma race. Mais je donnerai la parole à un Anglais illustre : " Je dois assurer, s'écriait lord Elgin, que, pour ma part, je suis profondément convaincu du caractère impolitique de toute tentative de dénationalisation des Canadiens français. Généralement, ces tentatives ont un effet opposé à celui qu'on avait en vue, en ce qu'elles intensifient les préjugés et les animosités nationales. "

Oui, c'est une faute politique que cet essai malheureux de restriction envers une langue qui a tous les titres au respect, à l'admiration et à la sympathie des Canadiens de toute origine. C'est une faute contre le droit, c'est une faute contre la justice, c'est une faute contre la liberté, c'est une faute contre l'union nationale. C'est une faute que l'Allemagne prussifiée a commise contre l'Alsace et la Pologne mais qui ne devrait pas être imitée dans un pays britannique.

Quelle anomalie et quel anachronisme en ce moment, que cette lutte entre la majorité anglaise et la minorité française d'Ontario ! Là bas, dans les plaines glacées de la Flandre, les

soldats des deux races fraternisent, rivalisent d'héroïsme et versent en commun leur sang pour la liberté du monde. Les deux nations, longtemps séparées par des rivalités d'ambition et d'intérêts, sont devenues deux nations-soeurs. Leurs drapeaux s'entrelacent, leurs âmes se comprennent, leurs coeurs s'unissent, l'entente cordiale est devenue une alliance sacrée, cimentée par le sacrifice et auréolée par la gloire. Le monde contemple ce spectacle : la France qui acclame l'Angleterre, et l'Angleterre qui aime la France ! Ecoutez ces émouvantes paroles publiées dans le *Times* par un brillant écrivain anglais : " A toutes les tristesses de cette guerre il se mêle pourtant une joie : l'amitié qui nous unit maintenant aux Français. Jamais deux nations n'en connurent d'aussi étroite... Nous admirons la France comme jamais encore nous n'avons admiré un peuple. Nous aussi, nous sommes vieux et expérimentés, nous rêvons, nous poursuivons de dangereux rêves ; mais nous n'avons pas été mis à l'épreuve comme les Français, nous ne savons si nous serions capables de supporter ce qu'ils ont enduré. Ce n'est pas seulement parce qu'ils ont survécu et conservé leurs forces, c'est parce qu'ils ont une force neuve... Nous sentons que la France, à l'heure actuelle, ne combat pas uniquement pour son propre honneur et pour son beau territoire, encore moins pour un triomphe sur un rival arrogant, mais pour ce qu'elle signifie dans le monde. "

Lorsque l'amitié anglo-française trouve en Europe de tels accents, pourquoi faut-il que nous assistions ici à l'inimitié anglo-française ? Le Canada est notre patrie commune ; la Providence a mêlé nos destins ; elle a voulu associer nos deux races à l'oeuvre du progrès canadien, de la grandeur canadienne. Mais cette oeuvre ne saurait s'accomplir que dans le respect de la justice et dans la pratique généreuse et loyale de la liberté. Voilà ce que nous demandons à nos concitoyens anglais d'Ontario. Ils sont assez forts pour être

justes, assez sûrs d'eux-mêmes pour ne pas redouter le libre essor d'une nationalité dont le patriotisme a fait ses preuves. Qu'ils s'inspirent des meilleures traditions britanniques ! Qu'ils prêtent l'oreille aux enseignements et aux leçons des plus fameux hommes d'Etat de l'Angleterre : Pitt, Canning et Gladstone ; de nos gouverneurs les plus illustres : Dorchester, Elgin et Dufferin ; de leurs chefs les plus vénérés : Robert Baldwin, John A. Macdonald et Edward Blake ! Et qu'ils donnent à la Confédération ce glorieux spectacle : une majorité qui s'incline devant le droit et qui proclame que la force du nombre n'est pas le dernier mot de la science politique !

Thomas CHAPAIS.

Le Prétendu Drapeau de Carillon

Ama semper la verità.



ES lignes suivantes sont d'une absolue exactitude :

“ Le *drapeau de Carillon* est conservé dans les voûtes du séminaire de Québec. C'est une grande pièce d'un tissu de soie très fin, cousue à un fourreau cylindrique en toile grossière. Il a 9 pieds et 4 pouces de long et 7 de large. — Le fourreau en toile, contemporain du *drapeau* lui-même, a été primitivement recouvert d'une couche de peinture rouge. Il était destiné à recevoir la hampe de support, *et celle-ci devait être horizontale*, étant donné l'orientation des dessins dont le haut est toujours tourné du côté de la hampe. — Ses grandes dimensions, son mode de suspension, la disposition des dessins, tout fait croire que nous avons affaire ici à une bannière religieuse plutôt qu'à un drapeau militaire. Sur ce point aucun doute possible. — Sur un côté, une madone a été peinte à l'huile. Sa robe est rouge, son manteau est bleu. L'Enfant-Jésus se repose sur son bras gauche, et sa droite est ramenée vers les pieds de l'enfant. Autour de sa tête est une couronne d'étoiles, peintes de la même manière que les fleurs de lys des quatre coins de la bannière. Sous ses pieds, un croissant peint, lui aussi, comme les fleurs de lys. Au-dessous, l'inscription *refugium peccatorum*, en grandes capitales, se lit sur une bande également peinte. Le contour des lettres est bordé d'un trait rouge, plus pâle que la robe de la madone. Le plein des traits est blanc, comme les fleurs de lys. De l'*m* de la fin on ne voit que le premier jambage, l'artiste n'ayant pas eu la place nécessaire pour dessi-

ner le reste. — Les fleurs de lys qui occupent les quatre coins du tissu sont plus pâles que le fond général de la bannière, lequel est d'un gris sale, assez foncé, couleur de poussière. Les contours sont ombrés au pinceau. Elles ont été peintes sur le même côté que la madone. — Au-dessus de l'inscription, on trouve des armoiries dont l'écu est complètement effacé. On ne distingue plus que la silhouette des supports : deux griffons, la couronne de marquis dont elles sont timbrées, et, au bas, la croix de saint Louis. — Sur le revers de la bannière, on voyait les armoiries de France, timbrées d'une couronne royale : écu oval, à fond d'azur chargé de trois fleurs de lys d'argent posées 2 et 1. — Le tissu de soie de la bannière est tellement mince que, souvent, les lignes des dessins se voient du côté opposé, à travers le tissu lui-même. Les figures, armoiries, madone, etc., ont été dessinées à l'huile et sont bien faites, sinon bien conservées. — Une bande de soie a été cousue tout autour. Elle est repliée sur la tranche de la bannière et recouvre tout le rebord, de chaque côté, sur une largeur d'environ cinq lignes. Cette bande maintenant est plutôt verte, quoique la teinte en soit passablement effacée. Elle a pu être bleue primitivement, et le bleu avoir passé au vert dans le cours du temps. Dans tous les cas, elle est certainement d'une couleur différente de celle du fond de la bannière. Sur ce point il ne saurait y avoir le moindre doute. — Quelle était la couleur générale de la bannière? Probablement le blanc, blanc-crème ou jaune-pâle. En effet, en quelques endroits, le repli de la bordure dont nous parlions ci-dessus a été coupé, usé par le temps, et alors, en séparant les deux bandes qui sont restées en place, le tissu lui-même de la bannière, lequel, grâce à cette couverture, a conservé, à ces endroits, sa couleur mieux que sur la surface exposée à l'air et à la lumière. Or, ce tissu est blanc, blanc-crème ou jaune-pâle. Nul soupçon de bleu ou de vert. D'ailleurs, comment le peintre aurait-il

eu l'idée de donner à la madone un manteau bleu si le fond de la bannière avait été de cette couleur ? — Les fleurs de lys des coins sont plus pâles que le reste. On n'y trouve guère des traces de peinture, sauf les ombres des contours. Et c'est peut-être grâce à cela que le tissu qui les porte est mieux conservé que celui qui est recouvert par la madone et les armoiries. ” — “ P. S.—La bannière est toute déchirée. Un coin manque complètement. Et c'est afin de préserver ce qui reste que le séminaire l'a fait coller sur une pièce de soie, avec le résultat qu'on ne voit plus maintenant les armoiries de France. Les trous de boulets ou de balles, qu'on a quelquefois voulu y voir, sont de simples déchirures, l'oeuvre du temps et d'un enroulement défectueux. C'est ce qui arrive dans un parapluie qui se coupe. ”

Mgr J.-C.-K. Laflamme, ancien supérieur du séminaire de Québec, l'auteur présumé de la description qui précède, écrivait les lignes suivantes à M. Ernest Gagnon, à la date du 10 février 1905 : “ Votre petit volume (*Choses d'autrefois*) m'a fait revivre bien des années ; il a rafraîchi bien des souvenirs à demi effacés. Comme ma vieille mère aurait été heureuse d'y lire l'histoire de la montre de Montcalm ! Elle aurait peut-être ajouté que son grand-père, le héros de l'histoire, n'était pas revenu indemne de la bataille du 13 septembre, puisque, plus tard, il dut séjourner à l'hôpital-général où on lui coupa une jambe, ce qui l'obligea à rester au Canada... — Ce que vous dites des drapeaux qui flottèrent sur les régiments français à Carillon me confirme dans l'opinion que j'ai toujours eue à propos de notre prétendue relique. Je n'ai jamais pu voir dans cette relique, que nous gardons si précieusement ici, autre chose qu'une bannière pieuse qu'on portait aux processions religieuses. Au fond, cela importe peu peut-être. Il suffit que cette vénérable loque symbolise, à tort ou à raison, un glorieux souvenir. ”

De son côté, M. Ernest Gagnon, s'exprime ainsi dans une lettre, datée du 9 avril 1906, adressée à un officier du bureau des archives fédérales, M. Boutet : " J'ai écrit l'article de la *Revue Canadienne* ⁽¹⁾ dont vous me parlez à peu près sous la dictée de M. L.-G. Baillargé. La *vieille chronique*, mentionnée par lui, m'est absolument inconnue. Jamais M. Baillargé n'a voulu me permettre de dérouler et de voir son *drapeau de Carillon*. Depuis la mort de M. Baillargé, j'ai pu enfin voir ce fameux *drapeau*... qui n'en est pas un. C'est une très ample bannière, avec attaches au sommet, qui a dû être fort belle il y a plus d'un siècle. Elle peut avoir été donnée au fort Saint-Frédéric (ancien fort Beauharnois), voisin de Carillon, mais n'a aucun caractère militaire. Cette vieille bannière me paraît venir du marquis Charles de Beauharnois, et cela à cause des supports (aigles) et autres accessoires d'armoiries que l'on voit sur une de ses faces au pied de la *madone*. Dans l'article dont vous me parlez, je supposais que le *drapeau* en question avait appartenu à un régiment. Si j'avais pu le dérouler de sur sa hampe, je me serais bien vite détrompé. J'ai réédité l'article en question avec de notables modifications dans un des volumes de M. Chouinard sur la *Société Saint-Jean-Baptiste* de Québec. Mais, alors encore, je n'avais pas vu la fameuse bannière. "

On lit dans l'ouvrage intitulé : *Notre-Dame-de-Lorette en la Nouvelle-France*, par M. l'abbé Lionel Lindsay : " Une trouvaille faite dans le *grenier* du chef (huron) Tsa8enhohi... jette un rayon de lumière sur la question si obscure du fameux *drapeau de Carillon*, tout en ouvrant un nouveau champ aux conjectures et aux recherches des amateurs d'histoire. — Cette trouvaille consiste en une demi-douzaine de petites ori-

(1) Cf. : *Revue Canadienne*, vol. 18 (année 1882), page 129.

flammes en soie blanche jaunie par le temps et portant l'écusson des Beauharnois (d'argent à une face de sable surmontée de 3 marlettes de même). Or, cet écusson, portant couronne de marquis, avec deux aigles pour support et croix de chevalier au bas, se trouve reproduit, apparemment par le même artiste, sur une des faces du *drapeau de Carillon*. Tout y est d'une identité parfaite, sauf pourtant le centre qui est effacé. ”

Le champ des hypothèses reste ouvert au sujet de l'identité de la célèbre bannière jadis conservée dans l'église de Saint-Antoine-de-Padoue (l'église des Récollets) de Québec, et sauvée par le Frère Louis de l'incendie du 6 septembre 1796. Je n'en risque aucune, et me contente de rappeler que l'on doit la conservation de cette mystérieuse relique aux louables initiatives de feu M. le comte Baillargé.

Pierre SAILLY.

NOTE DE LA RÉDACTION.—Ce *Pierre Saily*, pourquoi ne le dirions-nous pas aujourd'hui, c'est le regretté M. Ernest Gagnon, mort à Québec, à 80 ans, le 15 septembre dernier. Il vous envoyait l'article qui précède à la date du 30 août. Comme nous nous étions empressé de l'assurer que notre *Revue* se ferait un honneur de publier cet *article-mosaïque* (ainsi qu'il disait lui-même) dans sa prochaine livraison, il nous adressait une note le 3 septembre pour modifier le titre — il avait écrit d'abord *Le drapeau de Carillon*, il ajoutait cette fois l'adjectif *prétendu* — et mettait en plus, en tête, la petite phrase italienne *Ama sempre la verità*.

La *Revue Canadienne*, depuis de longues années, avait souvent eu la bonne fortune de donner à ses lecteurs des articles ou des études de l'aimable et sympathique auteur de *Chansons populaires du Canada* et de *Choses d'autrefois*. Nous tenons à déposer sur sa tombe à peine fermée l'hommage de notre profond respect et de nos sincères regrets. Ce beau vieillard a été toute sa vie un parfait gentilhomme. Musicien et homme de lettres digne de prendre rang dans les sociétés d'artistes et de savants du

vieux monde, ayant connu, jeune, les grands écrivains du Paris d'alors, et ayant gardé toujours les plus honorables relations, il resta canadien et ami du terroir mieux que personne. Aimable, condescendant, délicat, encourageant, il personnifiait, au milieu de notre temps, la distinction des gens d'autrefois. Il suffisait de le voir et de causer avec lui quelques instants pour l'aimer et ne l'oublier jamais.

Cet article sur le prétendu drapeau de Carillon est bien dans sa manière de toujours. Il expose des faits, alligne des citations et laisse au lecteur de conclure. C'est très simple, très délicat et tout ensemble très convaincant. Et c'est sans doute le dernier article — nous le supposons du moins — qu'il ait écrit. Nous eumes aussi naguère le dernier sonnet de Fréchette. C'est un honneur dont nous sommes fiers à la *Revue*.—E.-J. A.

L'Enseignement Secondaire en Angleterre



Le président d'un grand collège anglais m'écrivait récemment : " Nos collèges n'ont pas de programme de cours proprement dit... Nos professeurs accommodent leur enseignement aux besoins des étudiants... C'est le *syllabus* des examens publics qui détermine chaque année la nature et l'étendue des études, que les élèves doivent poursuivre... Leur choix est très varié... Dans le collège que je dirige nous enseignons les arts et les sciences ; nous préparons à l'examen d'entrée de plusieurs corps enseignants, ainsi qu'à l'immatriculation et aux grades d'Oxford, de Cambridge, de Londres... Le programme de ces institutions trace à nos professeurs et à nos élèves leur tâche quotidienne... "

Il faut savoir en effet que l'université d'Etat est inconnue en Angleterre. L'enseignement supérieur est libre. Oxford, Cambridge, ont leur programme particulier. Londres a aussi le sien qui diffère des deux précédents. De même, Manchester, Liverpool, Leeds, Aberdeen, etc., se distinguent de leurs aînées et tendent à se spécialiser.

Il résulte de cette diversité de programme et d'enseignement que les grades universitaires n'ont ni la même signification, ni la même valeur partout. C'est pour cela que le bachelier ès-arts de l'université d'Oxford (par exemple) n'oubliera pas de faire connaître l'origine de son grade et l'inscrira : *B. A. (Oxon.)*. La pratique de l'équivalence sans réserve est ignorée, même entre les grandes universités. L'étudiant qui se destine à l'une des nombreuses carrières ouvertes uniquement aux diplômés, doit s'y préparer par un entraînement spécial. Aussi, est-il bien recommandé au jeune homme qui

entre dans un *university college*, de faire connaître l'état auquel il ambitionne d'atteindre. Cette ouverture permettra au président de le classer aussitôt. Elle lui permettra en même temps de le confier à un directeur (*tutor*) qui lui tracera un programme particulier (avec l'horaire des cours qu'il doit suivre) et qui surveillera et stimulera son avancement.

Voilà bien le régime que me laisse deviner mon aimable correspondant cité plus haut. C'est pareillement ce que j'avais perçu, lors du Congrès des universités de l'empire anglais tenu à Londres en 1912. Je suis confirmé en cette opinion par l'étude que je viens de faire en vue de répondre à l'invitation du *Comité permanent des congrès* de nos collèges me priant de lui donner quelques notes concernant l'enseignement secondaire en Angleterre.

J'ai feuilleté et annoté une couple de douzaines de publications éducationnelles, telles : les *Statutes* des universités d'Oxford, de Cambridge et de Londres, et les *Regulations and papers* de leurs divers examens. J'ai pu me procurer les prospectus de quelques *university colleges* et de quelques *elementary and grammar schools*.

C'est en m'aidant de ces divers imprimés que j'ai préparé cet article. J'avoue toutefois que je ne saurais me flatter de pouvoir tout dire ou tout éclaircir. Pour pénétrer à fond les arcanes des multiples examens anglais, il faudrait les avoir pratiqués, soit en qualité de candidat, soit en qualité de témoin. A première vue, je me suis senti littéralement perdu dans le nombre presque infini des règlements qui les concernent. Cela semble tenir du logogriphe. Je sais que le même sentiment envahirait l'étranger qui ouvrirait notre programme de baccalauréat, lequel nous paraît pourtant si simple. Je revois par la pensée la figure ahurie du secrétaire des examens d'Oxford, lorsque j'entrepris de lui faire connaître notre appareil universitaire avec ses examens collégiaux, ses grades de

bachelier ès-lettres, bachelier ès-sciences, bachelier ès-arts, tous issus d'un même examen !

J'aime à croire que je serai plus heureux auprès des lecteurs de la *Revue Canadienne* en les entretenant des programmes anglais. L'exposé que je vais en faire sera nécessairement aride, parce qu'il sera réduit à une sèche énumération. J'ai limité mes recherches aux universités d'Oxford, de Cambridge et de Londres. Les autres et nombreuses universités du Royaume-Uni et des colonies ont ce que je puis nommer un régime de marche à peu près identique. Toutes requièrent deux séries d'examens. La première série conduit à l'immatriculation, c'est-à-dire à l'admissibilité à la deuxième série, laquelle, exclusivement universitaire, prépare seule aux grades et en permet l'obtention.

Les examens de la première série, quoique désignés sous le nom de *Oxford local examinations*, *Cambridge local examination*, ne sont pas des examens universitaires, puisqu'ils ne confèrent aucun grade. Ce sont simplement des examens probatoires institués, je présume, par le ministère de l'instruction publique, sous la direction des universités. Ils sont dits *local*, parce que les jurys qui les président tiennent séance un jour dit, trois fois l'an, en plus d'une couple de cents villes du Royaume-Uni et même des colonies. Oxford a son jour, Cambridge à son jour, qui n'est pas le même que celui d'Oxford, etc.

* * *

Dans les conditions ordinaires et sans préjudice des examens d'ordre supérieur, auxquels il est permis à tout le monde d'aller directement, l'aspirant aux grades universitaires doit être porteur du diplôme de *Senior local*, pour Oxford et Cambridge, ou d'*Immatriculation* pour Londres. Ces qualificatifs sont les plus hauts titres conférés par les jurys des examens de la première série.

Quelle est la nature des examens de cette première série? J'essaierai de le dire en peu de mots. Ils sont accessibles aux personnes des deux sexes, et ils se présentent sous trois dénominations graduées, savoir : 1o Preliminary, 2o Junior, 3o Senior.

Voici le mode et l'étendue de ces examens, selon le règlement d'Oxford, pour l'année 1916. Le règlement de Cambridge ne diffère de celui d'Oxford qu'au sujet de l'épreuve sur l'arithmétique qu'il rend obligatoire toujours. Dans tous les écrits, il est tenu compte de l'écriture, de la ponctuation, de la syntaxe, et de l'aspect général de la rédaction.

1o Premier examen (Preliminary)

Le candidat ne doit pas avoir plus de 16 ans. Il ne peut prétendre à une note de distinction, c'est-à-dire aux *Honneurs*, s'il a plus de 14 ans.

Dix-sept (17) épreuves différentes lui sont offertes. Son choix doit s'arrêter sur cinq. Il peut cependant, en vue d'un examen ultérieur ou des *Honneurs* à conquérir, embrasser huit épreuves et présenter autant d'écrits ou *papers*. ⁽¹⁾ La série totale des épreuves comporte les matières suivantes :

I. ARITHMETIQUE :

Fractions décimales, intérêts simples.

II. CONNAISSANCES DE LA RELIGION.

III. HISTOIRE :

Grecque et romaine, ou certaines parties de l'histoire d'Angleterre, suivant un manuel désigné.

⁽¹⁾ Le mot *paper* apparaît à toutes les lignes des règlements universitaires. C'est l'expression consacrée pour désigner ce que nous nommons un écrit, c'est-à-dire la réponse écrite à une ou plusieurs questions constituant une épreuve.

IV. LANGUE ANGLAISE :

- a) Rédiger une petite narration dont l'examineur aura fait la lecture, séance tenante.
 - b) Etude d'auteurs: Walter Scott, *Ivanhoe*; Longfellow, *Evangeline*.
 - c) Grammaire, analyse, paraphrase.
- N. B. — Deux écrits sont obligatoires.

V. GEOGRAPHIE :

Coordonnées terrestres, cartographie, géographie d'une contrée, Angleterre, ou Ecosse et Irlande, ou Canada.

VI. LATIN ; VII. GREC ; VIII. FRANCAIS ; IX. ALLEMAND ; X. ITALIEN :

- a) Traduction en anglais de phrases faciles.
- b) Traduction de petites phrases anglaises (excepté en grec).
- c) Traduction d'un texte désigné : *Selections from Cicero*, par W. D. Lowe, avec questions de grammaire tirées de ce texte.
- d) Traduction d'un texte non désigné d'avance.

N. B. — Trois écrits obligatoires : Examen oral sur le français et l'Allemand.

XI. MATHEMATIQUES :

Algèbre élémentaire (équations du 2e degré) et Supérieure.

Géométrie élémentaire (égalité des triangles) et Supérieure.

N. B. — Un écrit obligatoire; trois écrits pour celui qui aspire aux Honneurs.

XII. BOTANIQUE.**XIII. SCIENCE EXPERIMENTALE :**

Propriétés des solides, des liquides et des gaz; le baromètre.

XIV. CHIMIE :

Les métalloïdes les plus connus.

XV. PHYSIQUE :

Thermomètre; liquéfaction, vaporisation.

XVI. ECONOMIE DOMESTIQUE :

Nourriture, breuvage, hygiène.

XVII. DESSIN :

A main levée; dessin géométrique.

20 Deuxième examen (Junior local)

Les candidats sont reçus à cet examen sans limite d'âge, mais pour briguer les *Honneurs* ils ne doivent pas dépasser 16 ans.

Vingt-un (21) sujets d'examen leur sont proposés et, de même que pour le premier examen, ils doivent subir cinq épreuves au moins, huit au plus, toutes à leur choix.

Les sujets ajoutés au syllabus de l'examen *Preliminary* sont :

ECONOMIE POLITIQUE.

PHYSIQUE (son, électricité, chaleur).

TENUE DES LIVRES.

MUSIQUE.

Pour le latin, les textes désignés sont : César, *de Bello Gallico*, II ; Ovide, *Métamorphoses*. Deux épreuves de grammaire et d'analyse porteront sur César, B. G., II ; Ovide, I-III ou IV-V.

En grec : *The wars of Greece and Persia*, édition W. D. Lowe, lignes 1-1207, avec *Anabase* III, chap. I-III.

En mathématiques, les candidats sont invités à répondre à des problèmes de trigonométrie et de calcul différentiel mais il leur est loisible de se limiter à l'algèbre et à la géométrie.

30 Troisième examen (Senior local)

Cet examen est plus sérieux que les précédents et comme il couronne la première série, il importe d'en connaître la valeur. Afin que le lecteur puisse en juger par lui-même, je transcrirai à titre spécimens, à la suite des épreuves requises en 1914, quelques-unes des questions obligatoires renfermées dans les épreuves les plus importantes.

Il y a vingt-cinq (25) épreuves. Les *Honneurs* sont réservés au candidat de 19 ans. Toujours cinq épreuves au moins, huit au plus, toujours au choix. Les épreuves nouvelles sont :

ELEMENTS DE LOGIQUE.

SCIENCES NATURELLES.

STENOGRAPHIE.

TRAVAUX D'AIGUILLE.

LANGUE GALLOISE.

HISTOIRE, (un écrit obligatoire) :

a) Histoire de la Grèce, de 594 à 445.

b) Histoire romaine, de 146 à 14, A.-D.

c) Histoire d'Angleterre :

I Détails sur cinq périodes déterminées, ou

II Depuis la conquête anglo-saxonne jusqu'à 1878.

d) Histoire générale de l'Europe, de 1802 à 1878.

QUESTION DE 1914 (une des cinq questions obligatoires) :

"Montrez l'importance de la marine durant la première guerre punique."

LITTERATURE (22 épreuves; trois écrits obligatoires) :

a) Une composition et une dissertation.

b) Etude d'un auteur. Exemple: Shakespeare, *Hamlet*, *le Roi Lear*, *la 12e nuit*.

c) Littérature générale.

.....
u) Grammaire anglaise.

QUESTIONS DE 1914 :

I. Un écrit de vingt lignes sur " Un camp militaire ". Le sport est-il une perte de temps ?

II. Sans parler de Shakespeare, citez deux auteurs célèbres : a) du 16e siècle, b) du 17e, c) du 18e. Nommez leurs oeuvres principales et analysez longuement une de ces oeuvres.

LATIN ET GREC :

Textes proposés : *Enéide* II, III; *de Bello Gallico*, I, II ; *Cicéron de Amicitia* ;

Anabase IV, V; Sophocle : Scènes tirées d'*Ajax* (édition Laurence).

Pour les *Honneurs* : *Pro Milone*, ou *Lucien* V (1-782) ; Platon *Méno*, ou *Odyssée* IX-XI (224).

QUESTIONS DE 1914 :

- I. 14 lignes de Tite-Live à traduire ;
 - II. Traduire et développer l'allusion : *Enéide* VI. : *Tu Marcellus, ille es...*
 - III. Mettre en anglais trois phrases, dont l'une : "Every tenth year, the King wishes to know how many citizens he possesses and how old each one is."
 - IV. Composez cinq courtes phrases illustrant les constructions *qui* avec le subjonctif, *dum*, avec l'indicatif *sub*, avec l'accusatif, *tenus* avec l'ablatif, le supin en u.
- Donnez les formes fréquentatives de *rogo*, *curro* ; les formes diminutives de *flos*, *ager*.

MATHEMATIQUES (deux écrits obligatoires) :

- a) Algèbre et b) Géométrie complètes (à peu près comme dans Esseyric et Pascal ;
- c) Trigonométrie plane, jusqu'à la résolution des triangles.

PHYSIQUE (deux écrits obligatoires) :

- a) Mécanique et Hydrostatique.
- b) Son, Lumière, Chaleur.
- c) Electricité et Magnétisme.

QUESTIONS DE 1914 (six questions obligatoires pour chaque épreuve, dont deux) :

- I. Expliquez, en traçant un diagramme, l'expression *différence de phase* dans le mouvement vibratoire. Quelles sont les conditions requises pour que deux ondes sonores interfèrent complètement.
- II. Donnez le principe fondamental de la dynamo. Expliquez les expressions *excitation séparée*, *montage en série*, *montage en dérivation* (shunt) et faites une esquisse représentant chacune de ces formes de dynamo.

CHIMIE.

QUESTION DE 1914 (six questions obligatoires dont l'une) :

Donnez les grandes lignes d'un procédé de préparation de la sonde caustique. Quelles substances se formeront et dans quelles conditions se formeront-elles si vous faites réagir la sonde sur le zinc, le soufre, le phosphore, la silice, le sulfate de cuivre ?

* * *

Chaque épreuve est présentée sur une feuille séparée. Les épreuves de l'examen Senior de 1914 se totalisent à 93. Jointes aux épreuves des examens Preliminary et Junior, elles forment un volume de plus de deux cents pages, que le bureau des examens publie annuellement. Ce volume renferme en plus les règlements d'examen de l'année suivante.

La durée d'un écrit varie entre 1.15 et 2 heures.

Les écrits sur les langues mortes ou vivantes se font sans dictionnaire. Lorsqu'il se rencontre un ou deux mots peu usités, l'épreuve en donnera la traduction imprimée. Les questions — grammaire, construction, versions, thèmes — sont tirées des textes proposés. Malheur à l'examineur qui n'a pas eu le talent ou la bienveillance de décalquer—*to frame* — convenablement les interrogations !

Celles-ci sont toujours nombreuses. Quatre à cinq sont obligatoires. Les autres sont en partie double ou triple. Le candidat choisit entre les diverses parties.

Le résultat de l'examen est exprimé par quatre notes : très-bien, bien, assez-bien, satisfaisant (*pass*). Les points alloués à l'ensemble des épreuves ou à une épreuve en particulier ne sont jamais divulgués. Mais le chef d'une maison d'enseignement peut demander aux correcteurs un rapport spécial donnant l'ordre de mérite de ses élèves entre eux et dans la classification générale.

Le succès dans cinq épreuves conduit au certificat de capacité accompagné d'une note laudative, si le candidat a mérité mieux que le simple *pass*. Cette dernière note est un minimum dont plusieurs étudiants paraissent ne pas se contenter.

Les *Honneurs* sont enviés par un grand nombre, car une certaine supériorité, en une matière ou moins, est re-

quise pour l'admission de plein pied dans quelques facultés. Les *Honneurs* sont le fruit, ou d'une prééminence en des écrits obligatoires, ou d'une ou plusieurs épreuves facultatives. Une épreuve de calcul intégral, un texte latin ou grec qui n'est pas au programme, une critique littéraire, une dissertation conduisent un Senior aux *Honneurs* de 1ère, 2e ou 3e classe, selon le mérite de son écrit. Le candidat risque gros à ce jeu. Si son écrit ne répond pas à l'attente de l'examineur, l'épreuve est nulle et la nullité de l'épreuve entraîne la nullité de l'examen sur cette matière. Il lui faudra reprendre cette matière à un autre terme pour obtenir le simple *pass*.

Il est bon de savoir que la qualification requise des candidats aux bourses Rhodes ne diffère pas beaucoup de ceux que confère le titre de Senior. Le bureau des *Oxford local examinations* a institué à cette fin des jurys d'examen dans chacun des Etats américains et au Canada. (2) La bourse peut être attribuée au concurrent qui ne passera que sur le latin et les mathématiques, mais cet heureux boursier devra passer sur le grec à Oxford même — ce qui est beaucoup plus difficile —, s'il ambitionne un grade universitaire. Celui qui passe sur le latin, le grec et les mathématiques tout ensemble est exempté des *Responsions* d'Oxford et peut y conquérir un grade après deux années d'études.

Les *Higher local examinations* comprennent un autre ordre d'épreuves dans lesquelles les matières sont disposées par groupes (9). Le candidat doit avoir dix-sept ans et être muni du diplôme de Senior (local) ou immatriculé à l'université de Londres. Le certificat simple de *Higher local sup-*

(2) On peut obtenir les renseignements concernant les bourses Rhodes en s'adressant soit au Dr Parkin, Seymour House, Waterloo Place, London, S. W., soit au président de l'Université de Harvard, Boston, ou de Brown, Providence, ou du Collège Dartmouth, N. H.

plée les *Honneurs* des examens inférieurs et, s'il comprend le groupe A, il dispense généralement d'une année de scolarité dans les facultés d'Oxford et de Cambridge.

Le groupe A (Cambridge 1916), renferme les langues mortes et vivantes : Enéide I, Lucrèce III, Tite-Live I; Aristophane " Les nuées ", Hérodote IX; Polyeucte, Le Misanthrope... Un écrit est obligatoire ; Le groupe B : la littérature anglaise, l'histoire de la littérature anglaise, le vieil-anglais; Le groupe D : la logique, la psychologie et l'économie politique.....

On pourrait penser que les groupes sont ordonnés de façon à constituer un cours complet; on se tromperait. Il est vrai que le candidat doit passer sur trois groupes, mais le groupe des classiques n'est pas obligatoire. Il semble plutôt que cette division par groupes convienne particulièrement aux étudiants qui se destinent à l'enseignement.

La diversité et la multiplicité des examens suscitent nécessairement la variété des programmes et la spécialisation des maisons d'éducation. Telle école prépare à l'examen *Preliminary*, large ou restreint, la voisine au *Junior*, pendant qu'une troisième dédaigne l'un et l'autre et pousse immédiatement au *Senior*, au *Higher local*, ou à l'immatriculation.

J'ai écrit plus haut que ces titres ne confèrent aucun grade universitaire. Ils ne sont que des témoignages de succès dans des examens de passage, préparés en n'importe quel milieu. Est-ce à dire qu'ils sont sans valeur ? Loin de moi une affirmation telle. Ils sont au contraire fort prisés en Angleterre et dans les colonies. La porte des administrations gouvernementales, industrielles, commerciales, coloniales surtout, s'ouvre facilement aux porteurs des titres *Junior* ou *Senior*. Les universités et les corps enseignants acceptent le diplôme *Senior* comme équivalent à leur examen d'entrée pourvu qu'il soit suffisamment compréhensif.

De ce point de vue les grandes institutions anglaises peuvent être classées en plusieurs catégories. Toutes, je crois, exigent que le *Senior* ait passé sur la langue anglaise, l'his-

toire, l'arithmétique, l'algèbre et la géométrie. Elles ne sont plus du même avis quant aux langues.

Le latin et le grec sont obligatoires pour les garçons à Oxford et à Cambridge; pour les filles, deux langues étrangères peuvent remplacer le grec et le latin.

Londres, Manchester, Liverpool, Leeds, Sheffield, Birmingham, Bristol, l'université du pays de Galles, les universités d'Ecosse, le collège des médecins et dentistes, les écoles de droit requièrent le latin.

La société de pharmacie, l'institution des ingénieurs civils, les instituts pédagogiques, l'institut de chimie demandent le diplôme de Senior avec deux langues ou deux matières additionnelles.

L'institut des architectes, la *law society*, le collège des vétérinaires sont accessibles au Junior.

Il est toujours permis à un Senior qui aurait négligé une matière, par exemple le latin ou le grec, de reprendre cette matière isolément au cours d'un examen de terme et de conquérir ainsi la qualification requise pour entrer dans une faculté.

Un prochain article fera connaître la deuxième série d'examens qui aboutit au baccalauréat dans la faculté des arts.

C.-P. CHOQUETTE,

Professeur à l'Université Laval.

Séminaire de Saint-Hyacinthe.

L'Obscure Souffrance

“ Il n'importe pas qu'il soit large le sillon que nous devons tracer, pourvu que nous l'arrosions de nos sueurs, quelquefois de nos larmes, et même de notre sang, si le devoir l'exige. ”

12 mai 18.. — Quel étrange mois de mai ! Toujours de la pluie mêlée de neige ou une brume presque aussi froide, presque aussi triste. Cela m'affecte plus que de raison. Dans ce printemps sans éclat, sans verdure, sans poésie, sans vie, je vois si bien l'image de ma jeunesse.

Pauvre jeunesse ! Rien n'est triste comme le printemps, quand il ressemble si fort à l'automne. D'un jour à l'autre, je le sens plus douloureusement ; d'un jour à l'autre, j'ai moins de courage.

L'abattement n'allège rien. Il faut réagir contre l'ennui qui m'accable. Je le comprends et à défaut de conversations agréables, de voyages, d'amusements, d'occupations attachantes, je vais essayer du recueillement et de la plume pour me distraire.

Chaque jour, je considérerai avec calme mes devoirs, mes difficultés, mes sujets de souffrance. Je m'interrogerai sur mes sentiments, mes désirs et mes actes, non pour prendre de grandes résolutions que je ne tiendrais point, mais pour m'apaiser, pour voir clair en moi-même.

Déjà une partie de ma jeunesse est écoulée. Et ces années, d'ordinaire riantes et légères, m'ont laissé tant de rancœurs !

Ni la révolte, ni le dégoût n'adoucissent l'acuité de la souffrance, je le sais. Je voudrais me résigner. Mais accepter la vie qui m'attend est au-dessus de mes forces.

Affections, sympathies, joies, plaisirs, actions, tout me manque pour être une créature active et vivante.

Je n'ai pas même l'illusion soutenance de me sentir nécessaire et mon coeur oisif et désert se remplit de tristesses désespérées.

Si terne, si sombre qu'il soit, le printemps n'est jamais l'automne. Je le sens à la surabondance de vie qui m'accable. Chez les jeunes, d'ordinaire, cette sève ardente s'épanche en espoirs infinis, en mille songes charmants d'amour et de bonheur. Mais pour moi, c'est différent. Tout fermente au dedans ou se répand en flots de tristesse et de larmes.

Cette faiblesse m'humilie.

13 mai. — Sans doute, on ne doit pas souhaiter une jeunesse toujours heureuse, pas plus qu'un printemps toujours serein. Que deviendrions-nous, mon Dieu ! si les jours de pluie ne se mêlaient aux jours de soleil ? Tout périrait, tout se pétrifierait ou s'en irait en poussière. Et, dans l'ordre spirituel, ne serions-nous pas encore plus à plaindre si tout nous venait à souhait ? Comme le coeur s'enracinerait au plus épais de la terre ! Quelle furie de vivre ! Quel désespoir aux approches de la mort !

Ces idées me restent d'une maladie que je fis l'an passé. Je me souviens de l'horreur qui me pénétrait à la pensée de la tombe. Et dans mon angoisse, je me disais : " Si j'avais été heureuse, que serait-ce donc ? "

Dans notre condition mortelle, la douleur nous est nécessaire. C'est évident. Mais la joie l'est-elle moins ? A quoi servirait la pluie sans les chauds rayons du soleil ? Et que peut-on espérer d'une vie toute de tristesses ? Je me le demande souvent, trop souvent même. A quoi bon ? Ne faut-il pas me résigner à voir tout languir, tout dépérir dans mon âme. Dans l'ordre spirituel, comme dans l'ordre naturel, n'y

a-t-il pas une atmosphère où rien ne vit, où toute flamme s'éteint? Chose triste à penser! La flamme est si belle! Qui n'aime à la voir briller au foyer ?

15 mai. — Le foyer! D'aussi loin que je me rappelle, je retrouve le même intérieur, froid et troublé, la même douloureuse vie de famille. J'en ai toujours souffert, mais il y a des peines qui vont s'aggravant. Oh! quelle âcre et corrosive tristesse certaines larmes déposent au plus profond du coeur! Quelle pénétrante, quelle dangereuse amertume elles répandent sur la vie entière! On dit que le danger est partout. Soit! Mais les saines joies du coeur ne sont-elles pas un peu comme les feuilles qui purifient l'air de bien des poisons? Au moins cela me paraît ainsi et je redoute l'avenir qui m'attend.

S'il est des douleurs qui fortifient l'âme, qui l'enrichissent, n'en est-il pas d'autres qui la flétrissent et la dessèchent? Le vent et l'orage donnent aux plantes plus de force et de vie. Mais qui n'a vu de ces arbres dépouillés, déchiquetés, rongés jusqu'au faite par les larves? Douloureuse image qui m'a fait songer plus d'une fois. Pour peu qu'on s'observe, on sent si bien comme les chagrins misérables appauvrissent l'âme, la vulgarisent et la déflorent. C'est triste, mais c'est vrai.

16 mai. — Qui sait, peut-être n'est-ce vrai qu'autant qu'on souffre mal. Et si je suis aussi sensible à mes peines, est-ce bien parce que je les crois nuisibles à mon âme? S'il y a du danger dans les rudes antipathies qui déchirent le coeur, dans les révoltes, les dégoûts de tous les instants, il y en a aussi dans les douceurs de la vie — il y en a surtout dans les transports, dans les enivrements du bonheur. Ceux-là les redouterais-je beaucoup?... Me faudrait-il bien du temps pour m'y résigner?... Oh! qu'on est peu sincère, même avec soi-même!

Pourquoi ne pas me l'avouer? Je voudrais aimer comme les autres adorent, et je n'espère pas aimer jamais personne ainsi. C'est là mon angoisse, ma plus cruelle souffrance—la souffrance où toutes les autres se perdent. — Mais avoir d'autres dieux que Dieu ne serait-ce pas le malheur suprême ?

17 mai. — On assure que la patience et la volonté font des miracles. La vie de famille la plus amère pourrait donc s'adoucir. Chez n'importe qui, il y a du bon. Mais nous vivons inconnus les uns des autres. La vie intérieure est impénétrable.

Parfois, je songe que si nous lisions dans les âmes, bien des paroles, bien des actes qui nous blessent cruellement, seraient fort atténués. La tyrannie de la passion, la souffrance, l'humeur, les travers d'esprit excusent probablement bien des torts. Heureux ceux qui ont la généreuse bonté, la largeur d'âme.

Mais les souffrances arides et continuelles gâtent le caractère. Les jours s'écoulent, nous laissant toujours plus ennuyés, plus irrités. Le cœur s'aigrit, se remplit de fiel. Le contact constant, les détails de la vie domestique, source de tant de plaisirs quand il y a de l'affection, deviennent un supplice.

On plaint les malheurs éclatants. On s'intéresse à ce qu'on appelle les grandes douleurs. Oh! que les chagrins misérables me semblent plus difficiles à supporter. Les peines les plus cruelles sont celles dont on rougit, dont on n'oserait pas parler. Mais si la charité oblige envers tous, combien plus envers les siens.

Il faudrait savoir s'aveugler, le cœur devrait incliner l'esprit à l'indulgence. Dans l'alcoolisme, il faudrait voir surtout la détresse suprême de l'âme.

18 mai. — Brouillard glacé au-dehors; au-dedans, dégoût profond, ennui rongeur. J'envie ceux dont l'esprit est fortement occupé, ceux qui ont les plaisirs de l'intelligence. Ne serait-ce pas parce que l'éveil de la pensée m'a laissé un souvenir plein de charme ?

J'étais encore bien petite, mais je savais lire. Les lectures graduées ne devaient pas être en vogue chez nous, car, après l'A. B. C., on me mit en main *Le nouveau traité des devoirs du chrétien*. Fière de mon gros livre, je l'ouvris et je lus: "Qui suis-je?... d'où viens-je?... où vais-je?..." Ces mots me saisirent. Mon âme qui s'ignorait eut la soudaine perception de l'invisible, de l'au-delà, et, la classe finie, j'allai seule m'asseoir au bord de la rivière pour penser à l'aise. J'y restai longtemps toute prise par le problème de mon existence et le travail de ma pensée enfantine autour des mots " qui suis-je? d'où viens-je? où vais-je? " me fut une jouissance étrange. Je me sentais sur un océan de mystère. Et n'est-ce pas un peu cela?

19 mai. — Si je pouvais me réfugier dans un travail absorbant. Une application quelconque de l'esprit me serait une distraction salutaire. Mais non. Il faut être aux misérables tâches quotidiennes qui me répugnent jusqu'à la nausée. D'ailleurs, tant d'autres n'ont pas un sort plus beau. Je pense souvent à Mme Carlyle. Traitée en esclave par son célèbre mari, assujettie des années durant aux plus grossiers travaux, elle disait: " Ce n'est pas la grandeur ou la petitesse de l'oeuvre accomplie qui en fait la vulgarité ou la noblesse, mais l'esprit dans lequel on l'accomplit. Je n'imagine pas comment des êtres doués de quelque valeur peuvent éviter de devenir fous dans un monde comme le nôtre, s'ils ne comprennent pas cela. "

N'est-ce pas ce qu'entendait Emerson, quand il écrivait à l'une de ses amies: " Attendez votre charrette à une étoile ! "

20 mai. — La biographie de Mme Carlyle que je viens de finir, me fait songer. Elle était protestante; elle n'avait donc qu'un christianisme bien amoindri. Cependant elle s'est immolée jusqu'à la fin, sans que son illustre mari s'avisât de s'en apercevoir.

Remplir parfaitement ses devoirs les rend peut-être plus doux. Serais-je aussi malheureuse, si je n'avais rien à me reprocher, si j'avais le beau don de m'oublier ?

Dans la famille, supporter ne suffit pas. Ai-je eu la tendre indulgence, les soins attentifs, caressants ? Ai-je fait mon devoir avec une abnégation véritable ?... Les résolutions ne serviraient pas à grand'chose. Je reste où je dois être, mais ballottée par mes impressions comme une bouée au milieu des flots.

23 mai. — Comment s'habituer à jeûner de toute sympathie, de toute joie ? On dit que la vie passe vite, si vite que ses joies ne valent pas la peine d'être désirées. Est-ce vrai ?... Au premier coup d'oeil, il semble qu'il suffit d'un peu de foi et de raison pour n'en pas douter. Mais c'est le contraire. Du moins, j'ai beau faire, je ne puis m'amener à ces austères dédains.

Faut-il mépriser tout ce qui ne dure pas éternellement ? Ni la verdure, ni les fleurs ne durent toujours. Cependant, qu'elles sont belles et, sans elles, que la terre serait triste, qu'elle serait laide !

26 mai. — Oui, la verdure est belle et enfin voici le printemps sérieusement à l'oeuvre. On sent circuler partout la vie fraîche, puissante, exubérante.

En levant les branches d'épinettes posées sur le parterre l'automne dernier, j'ai trouvé des pensées épanouies. Le coeur m'a battu de plaisir. Comment ont-elles fleuri dans la

froidure, sans soleil ?... Où ont-elles pris leur velours brun doré et leur parfum?... Mystère charmant! Vie et jeunesse de la vieille terre maternelle. !

29 mai. — J'ouvre ma fenêtre dès le matin. J'aime ce soleil éclatant, cet air tiède, chargé des senteurs nouvelles, et je voudrais n'avoir rien à faire qu'à regarder verdier, qu'à regarder fleurir, qu'à écouter ces bruits agrestes et charmants.

2 juin. — L'humeur noire que j'avais dans le coeur s'en va. A vrai dire ma tristesse n'est plus qu'une brume légère, transpercée de soleil. J'ai bien les mêmes ennuis, mais au dehors tout est si vivant, si beau, si lumineux, que le froid et le terne du dedans s'oublie et l'on trouve du plaisir à se sentir vivre.

4 juin. — Je suis avec charme le travail du printemps. Qu'est-ce que la sève? Merveilleuse ouvrière, celle-là ! Si invisible et silencieuse, mais si vive, si active! Elle a déjà paré la terre, ressuscité les arbres. Les branches dépouillées se chargent de bourgeons, les peupliers, les aulnes, les pommiers sont en fleur. O vie cachée!... Quelle force, quelle beauté il y a là !

Souvent, je m'arrête à y songer. J'y trouve un encouragement à l'espérance. Si l'on pouvait voir les merveilles de la vie spirituelle...

Chez la créature la plus faible, la plus abrutie, il y a un principe de relèvement, il y a du divin, et nul renoncement, nul effort charitable n'est perdu.

Nos paroles, nos prières tombent comme mortes, restent longtemps ensevelies sous les glaces et les fanges. Mais qui sait? Un jour viendra peut-être la germination mystérieuse... le printemps sacré.

9 juin. — Je lis chaque jour un chapitre de l'*Imitation*. Cela me fait prendre la résolution de bien agir et de bien souffrir. Soyons ce que nous devons être et laissons à Dieu le reste.

Toute position que nous n'avons pas choisie est bonne, puisque c'est Dieu qui nous y a mis. La foi nous l'assure. Elle nous montre l'amour divin brûlant dans les épines qui nous déchirent. Pourquoi se plaindre ? Nul ne sait ce qui lui convient. Il y a des fleurs qui s'épanouissent mieux à l'ombre qu'au soleil, d'autres vivent entre les rochers, qui mourraient dans la mousse, et le beau nénuphar, qui périt dans les jardins, s'élève blanc et parfumé au-dessus de la vase et des eaux mortes.

12 juin. — Journée belle au-dehors, mais bien triste au-dedans.

Je lisais, tout-à-l'heure, que dans les forêts des tropiques, où le danger est partout, rien n'exerce si terriblement le courage que la piqure des insectes. Ne pourrait-on pas en dire autant de la vie et de ces cuisants chagrins domestiques qui, à force de se renouveler, deviennent de véritables tourments et jettent dans le désespoir ? De même, qu'est-ce qui fait une vie douce ? Un grand succès ? . . . Quelque bonheur éclatant ? . . . Il me semble que c'est bien plutôt la multitude des petits bonheurs. Et si j'avais été consultée, j'aurais pris pour ma part les doux contentements, les humbles joies de chaque jour qui sont à la vie ce que l'herbe est à la terre. La belle herbe ! si aimable avec ses faibles parfums et ses douces petites fleurs.

17 juin. — *Aimez-vous les uns les autres*, a dit le divin Maître.

O Seigneur Jésus, que fais-je de votre divin précepte ? Quel sens donné-je aux béatitudes ? Je sais que la vie est une épreuve, un combat. Pour moi, le champ de bataille, c'est le foyer. En est-il un plus rude ?

Mais le devoir est ici. C'est ici que je dois souffrir, que je dois m'immoler, que je dois vaincre. Et j'ai grand sujet de m'humilier. Un coeur noble aime ce qu'il doit aimer et donne une beauté auguste à tous ses devoirs. Si je ne puis m'élever jusque-là, il faut au moins m'attacher aveuglement à mes obligations les plus pénibles. Il faut triompher de mes dégoûts et compter pour rien mes sensibilités, mes désirs, mes souffrances.

18 juin. — Il me faudrait la piété, âme de la vie, source toujours jaillissante où l'on puise la force, la résignation, la patience. Mais la piété est un don du Saint-Esprit. Et les froides pratiques me répugnent si fort.

20 juin. — Pourquoi l'existence m'a-t-elle été imposée?... Cette folle pensée me revient souvent, et je ne sais pourquoi, quand je m'y arrête, je revois toujours ma salle d'école aux heures de catéchisme. Pour moi alors, dans l'air épais de la classe, quelque chose de solennel, de mystérieux, flottait. Et j'entends encore les petites voix qui disaient : " Dieu m'a créée et mise au monde pour le connaître, pour l'aimer, pour le servir et acquérir par ce moyen la vie éternelle. "

Mon Dieu, que je garde bien vive, bien intacte, la foi de mon baptême, que ce levain sacré me pénètre toute! Je regrette les amères pensées où je m'empêtre bien souvent. Se trouver mal placée, mal partagée, n'est-ce pas vous dire : " Je sais mieux que vous ce qui me convient? "

21 juin. — Il est des libertés que Dieu permet. Le plus aimable, le plus tendre des pères ne s'offense pas quand son enfant, trouvant la soumission trop difficile, se jette dans ses bras et lui crie : " Mon Père! "

J'aime cette pensée qui me rappelle un souvenir de joie et de lumière.

Un jour du mois de mars dernier, malgré un temps affreux, j'étais allée de bonne heure à la messe. Le coeur plein de tristesse et d'âcreté, je m'en revenais en songeant amèrement à ce qui m'attendait à la maison, et le dégoût de la vie s'augmentait de la révolte contre Dieu dans mon âme. J'étais horriblement tentée de blasphémer.

Mais sur cette triste pente, je m'arrêtai tout-à-coup, saisie d'un sentiment involontaire de respect et de crainte. Je ne sais quoi de doux et d'ardent coula à travers mon coeur et me fit crier à Dieu : " Mon Père ! mon Père ! " Parole puissante qui fondit à l'instant tout ce que la souffrance avait amassé de froideurs et de défiances.

Je pleurai longtemps, mais humblement, tendrement, comme on ferait dans les bras d'un père adoré contre lequel on aurait follement nourri bien des ressentiments, et, qui, loin de s'indigner des colères et des reproches, les fondrait en regrets et en amour dans le plus étroit et le plus délicieux embrassement.

Oh ! que les troubles, que les défiances étaient loin ! Je restai plusieurs jours avec ce sentiment de soumission si profond et si tendre ; et j'en garde le souvenir pour ma confusion peut-être, car je vais encore bien près du découragement et du murmure.

La nature répugne si invinciblement à la souffrance. C'est un feu que la passion du bonheur, un feu étrange qui s'attise surtout de toutes les souffrances, de toutes les douleurs.

24 juin. — Je me sens plus seule qu'au fond d'un désert. Comment s'habituer à la privation de tout ce qui fait l'intérêt, la douceur et le charme de la vie ?

On peut toujours ce qu'on doit, donc je puis me résigner. Oui, mon âme, il faut accepter la réalité ; il faut recommen-

cer sans cesse la lutte pénible et stérile, sans rien de ce qui excite l'ardeur du combat, sans rien de cette noble joie qu'on ressent en son coeur quand on s'est vaincu soi-même. Et quoi d'étonnant! Le refoulement de tout ce qui, en nous, appelle la vie, la joie, la paix, la beauté, est-ce une lutte ?

26 juin. — Une maison tranquille et douce... L'activité généreuse dépensée pour des êtres aimés... Deux grands biens que je préférerais aux dons les plus merveilleux de l'existence. Il faut peu pour le plus saint bonheur.

Oh, les douceurs de la sympathie profonde... de la parfaite intimité... Mais combien traversent la vie sans en goûter?

La solitude de l'esprit et du coeur me semble la souveraine épreuve, d'où viennent les mésintelligences foncières, le divorce secret des âmes ?

Et si cette souffrance est amère dans les rapports de famille, qu'est-ce donc dans le mariage, alors qu'on est attaché l'un à l'autre sans séparation humaine possible !

27 juin. — Quand je regarde dans mon coeur, j'y trouve bien des sentiments qui m'inquiètent, qui m'humilient. Et c'est dans l'ordre. Un arbre creux n'est-il pas toujours habité par de vils insectes qui dévorent sa sève ?

28 juin. — Oh! la souffrance des facultés sans objets... les ravages de l'activité inassouvie !

Mon Dieu! que je ne souffre pas inutilement! Voilà une prière qui jaillit souvent de mon coeur quand je me sens triste. Malgré moi, je pleure sur moi-même. Et je sens que ces larmes ne valent rien.

O larmes de ceux qui ont noblement lutté, noblement souffert, larmes du soldat vainqueur ou vaincu, larmes sacrées, larmes bénies qui fécondent la vie, ceux-là ne vous connaîtront jamais qui n'ont rien à faire !

29 juin. — Rien à faire... Je regrette cette parole. Nous avons tous une oeuvre très précise à faire : être pour les autres ce que nous voudrions qu'ils fussent pour nous.

Oui, quoiqu'ils aient à souffrir d'ailleurs, ceux-là sont les heureux dont un sentiment puissant remplit le coeur. Mais ce sentiment où le trouver sur terre ?

Que de foyers d'où l'amour est absent ! Combien sont unis par le sang sans l'être par le coeur. Que d'isolés même dans le mariage. J'incline à croire qu'une grande affection est l'une des raretés de ce monde. Comment donc se flatter de l'avoir jamais ?

Mais aussi, comment se contenter d'un sentiment sans élévation, sans profondeur, sans charme ?

Il est clair que beaucoup s'en contentent. Serait-ce donc un tort d'avoir le coeur difficile ? On a l'air d'en juger ainsi, mais il me semble, à moi, que c'est plutôt un malheur.

Je sais que, d'après quelques-uns, une disposition de ce genre annonce souvent de l'élévation. Est-ce vrai ? Ce qui est sûr, c'est que sur la terre, les grandes ailes sont parfois un empêchement, et l'oiseau le plus puissant au vol ⁽¹⁾, celui qui trouve le calme par-dessus la région des tempêtes et des orages, périt souvent misérablement, parce que pour s'enlever il lui faut beaucoup de vent ou un endroit élevé.

(À SUIVRE)

Laure CONAN.

(1) La frégate.

Réflexions d'un homme du monde

AU SUJET DES " RETRAITES FERMÉES "

LE viens de vivre trois jours de paix. Trois jours de paix ! N'est-ce pas une chose inouïe, nouvelle, inédite pour un homme de notre temps ? Et ce n'est pas un rêve. J'ai pu me soustraire à mes occupations journalières, et aller m'enfermer dans le silence et la solitude, loin du tracas des affaires, loin des distractions domestiques, loin du bruit que la grande ville murmure à nos oreilles, loin de mon bonheur de chaque jour... Nul regret ne m'est venu de ces soixante-douze heures de réclusion volontaire, et l'an prochain, si Dieu me prête vie, je retournerai dans cette solitude paisible, où l'on se repose de l'existence énervante de tous les jours en prenant un bain de sagesse éternelle.

Un bon médecin tient ses livres. Pourquoi ne lui serait-il pas permis, comme à tout homme, de jeter un coup-d'oeil sur sa vie passée, et de songer, une fois l'an, à ce problème angoissant pour tant d'esprits qui est celui de l'au-delà ? Plus que tout autre peut-être, par l'emprise qu'il a indirectement sur les âmes, par cette sorte de ministère qu'il partage avec le prêtre et qu'il exerce sur les vies qui lui sont confiées, par les confidences qu'il reçoit, par les conseils qu'il est appelé à donner, par la confiance qu'on met en lui, plus que tout autre peut-être, le médecin doit être le " roseau pensant " dont parle Pascal, mais un roseau qui, précisément parce qu'il pense, ne doit jamais se laisser abattre au souffle de la tempête.

"Roseau pensant", il doit *penser* sans doute aux problèmes qui intéressent la science médicale, mais il doit *penser* encore plus—venant souvent en second avec le prêtre dans la vie des gens — à être un homme essentiellement moral et partant

connaître les principes de la loi naturelle et de la loi divine, parce que, du fait même de sa pratique, il a souvent à apporter un concours précieux dans la direction de certaines existences et à corroborer les avis de ceux qu'on nomme les ministres de Dieu sur la terre. Si le médecin était toujours convaincu et persuadé du rôle important qu'il peut et souvent doit jouer dans le monde, il comprendrait l'utilité de s'arrêter à un moment donné, de se soustraire à tout ce qui le tracasse, l'embête, l'énerve et le fait vieillir de deux années dans une, et il irait se reposer sagement dans la solitude de la *retraite fermée*, où il se retremperait un peu en songeant aux grandes lois morales qui régissent les âmes.

Car il ne faudrait pas croire que la *retraite fermée* rétrécit les horizons de la vie intellectuelle, qu'elle rapetisse les nobles ambitions d'un esprit qui veut se cultiver et s'ouvrir aux études et aux connaissances humaines. Oh ! non. C'est bien plutôt un oasis délicieux où l'on repasse, à vingt, à trente ou à quarante ans, les hautes leçons du petit catéchisme—ce livre sur lequel le sceptique Jouffroy a écrit l'une de ses plus belles pages et qui renferme plus de vérités effectives que les gros traités de morale laïque.

Quand, après avoir réfléchi pendant trois jours aux vérités éternelles, les portes de la " solitude " se rouvrent pour vous laisser retourner à la vie active, vous vous sentez mieux préparé et plus fort pour recommencer le travail et gagner votre vie à la sueur de votre front, à la sueur plus douloureuse encore de votre coeur, de votre esprit et de votre âme. Vous êtes plus fort, parce que vous vous êtes retrempe dans les principes dont l'application a prouvé qu'ils étaient encore les meilleurs pour vivre en paix chez soi — bonheur personnel ! — et pour respecter les intérêts du voisin — bonheur des autres ! Et puis, vous vous sentez plus courageux pour supporter les ennuis quotidiens, les ingrattitudes qui se rencontrent souvent

sur la route, la vilénie des uns, la calomnie des autres, les petites trahisons auxquelles on s'habitue peu à peu à moins de souffrir d'une sorte d'anaphylaxie intellectuelle. En un mot, quand vous vous êtes mis à genoux, vous avez le coeur mieux galvanisé contre les luttes mesquines, plus solide, plus campé, encore plus grand que si vous étiez restés debout !

Un ami à qui je faisais part de ses réflexions m'a dit : Mais alors te voilà changé ? — Mais non, je reste toujours le même, plus sévère pour moi que pour les autres, plus indulgent pour les fautes d'autrui, parce que depuis Adam et Eve la faute est chose si humaine. Dans cette bataille de tous les jours qu'est la vie, on doit agir à la française, c'est-à-dire respecter ceux qui tombent sur la route, avoir la pitié intelligente et douce comme il est naturel à ceux qui ont conscience de leur propre faiblesse devant l'attrait du fruit défendu... Et alors, on doit panser les blessures de ces frères, leur aider à se remettre sur pied par des mots qui consolent, encouragent, relèvent et fortifient pour la lutte qui recommencera demain ! Demain ! Plusieurs ne s'occupent ni du mot ni de la chose ! Suivant la morale, ou ce qu'on est convenu d'appeler la morale de beaucoup de nos contemporains — morale chère aux jeunes émancipés de tous les pays — on croit qu'il n'y a pas de meilleur idéal et de but plus pratique que de " vivre sa vie " ! Et l'on ne fait pas réflexion que, sous son appellation moderne, ce principe n'est que la traduction libre du *carpe diem* d'Horace ! Il me souvient d'un épigramme de Martial, où ce contemporain du vieux Flaccus nous conseille de ne pas trop nous attacher aux choses, " parce que, dit-il, si l'on s'amuse moins, on souffre moins ". Et Martial est pourtant le moins saint de tous les païens de ce temps-là.

Non, je ne suis pas changé, disais-je encore à mon ami. Seulement je comprends davantage ce que je devinais ; je comprends plus pleinement ce que je n'entendais qu'à demi ; je

comprends mieux ce que je comprenais mal. Et cela ne diminue en rien la largeur des horizons d'où je considère les choses et d'où je juge les hommes. Connaissant moins mal la généreuse loi de la charité, j'aurai plus d'indulgence—l'indulgence de ceux qui ont lu, qui ont étudié, qui ont réfléchi sur les problèmes qui agitent l'humanité et qui ont médité sur les livres qui sont les miroirs des hommes et sur les hommes qui sont les images de leurs semblables. Et mon sourire sera aussi franc, aussi cordial, aussi ouvert qu'auparavant, avec une pointe, me semble-t-il, imperceptible, de plus sage et de plus réfléchi ! Mais c'est tout ! Et d'ailleurs, si un saint triste est un triste saint, un médecin triste ne serait-il pas un triste médecin ?

Oui, mais enfin, m'a reparti mon ami, tu vas nous faire la morale à toute minute, à propos de tout et à propos de rien !—Non, il y a la manière ! Il convient de dire les choses les plus embêtantes, sans froisser et sans blesser. Il faut savoir donner un bon conseil et faire quelques réflexions de sens commun, doucement, gentiment, sans en avoir l'air, sans oublier qu'avec un brin de tact on peut faire entrer plus de vérité dans une cervelle qu'avec toute une théorie de procédés violents. Et l'on peut causer ainsi sans être un empêcheur de danser en rond !

Tout de même tu vas nous parler de la foi, de Dieu et d'un tas de choses qui paralysent la vie ! — Taine a dit que la foi est une paire d'ailes qui nous aident à nous élever au-dessus des misères de cette vie. Or le médecin n'est-il pas de ceux qui ont le plus besoin de s'élever ainsi ? L'idée de Dieu, les leçons de la vie, celles de la philosophie, science des principes et des causes, nous enseignent qu'il n'y a pas de meilleure sauvegarde pour le bonheur individuel, la paix dans les foyers et le bon équilibre entre les nations. C'est un préjugé de croire que Dieu nous empêche de vivre ! De vivre suivant nos caprices, nos imaginations, oui ; mais non pas de vivre la

vraie bonne vie calme et honnête, la seule qu'on ne regrette pas d'avoir vécue. D'ailleurs la haine de Dieu et la haine de la foi ne sont plus à la mode et, pour reprendre un mot du chef socialiste Marcel Sembat, en réponse à Beauquier, qui, sans esprit d'ailleurs, faisait son petit Voltaire : " Ce sont des choses qui ont fait leur temps. "

Et c'est pourquoi, dans un an, si je vis encore, j'irai réfléchir de nouveau et songer, dans les grands jardins solitaires de l'Abord-à-Plouffe, aux vastes problèmes de l'au-delà. La solitude est propice à la méditation, laquelle devient alors plus libre de s'élever plus haut. C'est Schopenhauer qui a écrit : " Qui n'aime pas la solitude n'aime pas la liberté, car on n'est libre qu'étant seul. " Ce n'est pas là, sans doute, une vérité absolue. Mais, étant seul, en effet, on est moins tenu par les milliers de fibres de l'être aux mille et une contingences impondérables qui nous entourent et l'on peut mieux réfléchir.

Quand on marche dans les vieilles forêts et qu'on doit se frayer un chemin à travers les chênes touffus et les ormes que le lierre entoure de ses attaches éternelles, l'oeil aime à découvrir le rayon de clarté lumineuse qui filtre entre les feuilles calmes des arbres ou entre les branches agitées par la brise automnale et qui apporte la vie et le sourire bleu et or du ciel ; de même, quand on est entré dans la retraite close et qu'on veut se frayer une nouvelle route à travers les objections des sens, de l'esprit et du coeur, à travers certaines habitudes qui semblaient tenir l'âme dans des serres invincibles, on aime à voir le rayon consolateur de la clarté suprême, de cette clarté qui donne la lumière à toutes les sciences et sans laquelle nos vies " ne seraient que ce qu'elles sont ".

Dr Adrien PLOUFFE.

Septembre 1915.

A travers les Faits et les Oeuvres

La guerre. — Les défaites russes. — Situation grave. — Quelques opinions de critiques militaires. — En Angleterre. — Reprise de session. — Agitation autour de la conscription. — Division dans le ministère. — M. Lloyd George. — Une préface, une lettre et un discours. — Un exposé de lord Kitchener. — M. Asquith et la situation. — Un budget inouï. — Effroyable augmentation de la dette et des taxes. — L'effort de l'Angleterre. — L'attitude du Saint-Père. — Un article des *Etudes*. — Les Balkans. — Les Etats-Unis et l'Allemagne. — Au Canada. — Une liste funèbre. — M. Ernest Gagnon.

LES dernières semaines n'ont guère contribué à rendre plus optimistes les pronostics de la Quadruple Entente, quant à la durée et aux résultats des opérations militaires. L'invasion de la Russie par les Allemands s'est poursuivie, avec quelques temps d'arrêt, mais sans recul. Les Russes n'ont cessé de battre en retraite et d'évacuer des forteresses. Riga est encore à eux ; mais Grodno, Brest-Litovsk, Lutsk, Dubno, Pinsk, sont tombés entre les mains des envahisseurs. Demain ils seront dans Vilna. Et Von Hindenberg a lancé encore une fois ses divisions dans un mouvement enveloppant, qui semble mettre dans un sérieux danger d'être capturée l'armée retraitante. Il n'y a que sur la frontière sud-est de la Galicie que les Russes aient réussi à arrêter l'offensive austro-allemande.

Doit-on attribuer à cette succession de revers, ou bien à des influences de cour, ou encore à une manoeuvre politique, le rappel du généralissime, le grand-duc Nicolas, et son envoi au Caucase comme vice-roi ? Quoi qu'il en soit, c'est là un

des événements notables de ce mois. Le tsar Nicolas a annoncé qu'il prend lui-même le commandement de ses armées de terre et de mer, et le grand-duc a cessé de commander les opérations. Ce changement a provoqué beaucoup de commentaires. Le grand-duc Nicolas s'était illustré dans cette guerre. Depuis le mois de septembre 1914 jusqu'en mai dernier, sa réputation n'avait cessé de grandir. Conquérant de la Galicie, après avoir écrasé les Autrichiens, il avait battu à plusieurs reprises les Allemands, et déjoué leurs mouvements. Durant les cinq derniers mois, sans doute, il n'avait pas été aussi heureux. Il avait dû abandonner le terrain conquis, et reculer, reculer lentement mais incessamment, devant les ennemis. Toutefois les écrivains militaires s'accordaient à dire que ces échecs étaient dûs au manque de munitions et à l'infériorité du matériel de guerre. Et il restait à son acquit que les armées russes demeuraient intactes, et capables de continuer indéfiniment la lutte. Nous devons déclarer que, dans de telles conditions, la révocation du grand-duc nous cause une impression plutôt désagréable.

Tout le monde n'est pas de notre avis, puisque M. Clemenceau, l'ancien premier ministre français, applaudit avec enthousiasme l'acte du tsar. Suivant lui, le grand-duc n'était pas à la hauteur de la situation, et Nicolas II, en assumant lui-même le commandement suprême, a porté un coup mortel à la bureaucratie inintelligente et routinière qui dominait le gouvernement. " Nous pouvons, dit-il, espérer avec confiance les plus heureux résultats de la hardiesse avec laquelle le tsar a brisé le règne bureaucratique en se plaçant à la tête d'une nouvelle Russie. Il a donné toute liberté de se produire dans la presse aux plus violentes critiques. Il veut marcher la main dans la main avec le peuple russe pour la défense de la patrie, et tout le monde sait que le gouvernement sera désormais composé d'hommes énergiques qui se

tiendront étroitement en communication avec la Douma. " Quelle que soit la signification politique de la révocation du grand-duc, nous verrons bientôt quelles seront ses conséquences militaires.

Aux Dardanelles et sur le front occidental, il ne s'est vraiment produit rien de saillant. Les Alliés ont des difficultés énormes à surmonter dans la péninsule de Gallipoli. Sur la Meuse, dans l'Argonne et en Flandre, il y a eu de formidables duels d'artillerie, mais de part et d'autre on semble être resté sur les mêmes positions. Equilibre de forces ! Etant donnée la situation présente des belligérants, il est intéressant de connaître l'opinion des critiques militaires. En voici une qui est plutôt de nature à reconforter ceux que les récents événements portent au pessimisme. C'est celle du colonel Repington, l'expert du *Times*. Il soutient que la ruée allemande sur la Russie est une faute, que Guillaume II renouvelle l'erreur capitale de Napoléon, et que ses calculs vont être déjoués. Il écrit : " Dans le but d'intimider les neutres et peut-être de poser les bases d'une paix boîteuse, les Allemands se vantent d'avoir détruit les armées russes. Cette vantardise est une fausseté. Sur des fronts parallèles, position que les Teutons détestent par dessus tout, et contre des lignes bien défendues, les troupes du kaiser vont avoir maintenant à pénétrer en Russie au prix de pertes énormes, et dans une saison où les armées s'usent rapidement par suite des intempéries et de la maladie. Les Russes ont l'habitude des campagnes d'hiver, et ne laisseront pas l'ennemi en paix. De grandes masses de Cosaques sont en formation, et quand viendront les frimas et les glaces elles commenceront à harceler les Allemands... Dans toute la Russie, des bataillons innombrables se préparent à renouveler la guerre. Dans tous les pays neutres ou alliés, toutes les usines disponibles travaillent nuit et jour pour fournir aux armées russes les

munitions requises. L'effet de ces préparatifs commence déjà à se faire sentir dans la contenance plus ferme des arrières-gardes moscovites et dans les opérations offensives entreprises sur plusieurs points. Même si, durant l'hiver, un million de soldats pouvaient être portés de l'est à l'ouest pour se joindre aux armées allemandes, qui y sont déjà fortes d'un million huit cent mille hommes, ils auraient en face d'eux un plus grand nombre de Français, d'Anglais et de Belges — sans parler des boues flamandes — et après des pertes immenses, ils seraient incapables de poursuivre leur campagne, soit à l'est, soit à l'ouest, avec aucun espoir de succès. Quel que soit le plan allemand, les Alliés peuvent l'envisager avec tranquillité. ” Nous croyons devoir reproduire ces encourageantes prévisions, afin de prévenir les reproches de quelque lecteur disposé à nous accuser de broyer trop de noir.

Donnons encore la parole à un autre critique militaire, un italien, le colonel Barone, qui a visité dernièrement le général Joffre : “ Le haut commandement français, dit-il, croit que, dans les conditions présentes, une offensive générale sur le front occidental peut être retardée sans inconvénient, afin que, lorsqu'une fois elle sera commencée, elle puisse être poursuivie sans interruption. Il y a aussi une minorité impatiente, à la tête de laquelle se font remarquer quelques-uns des plus notoires politiciens, qui demande une action plus rapide. C'est le haut commandement qui a raison. En s'enfonçant dans le territoire russe, l'Allemagne marche à un désastre, et les Alliés ne peuvent faire mieux que d'attendre ce désastre pour frapper. Voilà le raisonnement des généraux franco-anglais. Et bien loin de croire qu'ils sont abandonnés à leur sort, les généraux russes sont du même avis. Joffre n'est pas endormi. Il mérite notre confiance entière et illimitée. ” Puissent les événements des prochains mois réaliser ces espérances.

* * *

Le parlement britannique a repris ses séances le 14 septembre. La session s'est ouverte au milieu d'une grande excitation causée par la campagne que des journaux et des hommes politiques ont menée depuis quelque temps en faveur de la conscription. Cette campagne a causé un grand malaise dans le monde parlementaire et dans l'opinion. Les avis sont très divergents. La majorité des libéraux, les laborites et les Irlandais sont énergiquement hostiles au service obligatoire. Dans le cabinet, cette question menace d'être une pierre d'achoppement ; les ministres sont divisés. Il est certain que le cabinet s'en est occupé ; mais aucune décision n'a été prise.

Dès le premier jour de la session, on a demandé au premier ministre s'il pouvait donner à la Chambre des communes quelque information à ce sujet. M. Asquith a répondu : " Cette question n'a pas échappé à l'attention du gouvernement. Quand le cabinet aura pris une décision, sans retard injustifiable et avec toute la délibération que la gravité des circonstances le requiert, il la communiquera à la Chambre, et alors elle fera l'objet d'une discussion parlementaire. " Ceci indique que le ministère est encore indécis. On affirme que MM. Bonar Law, Austen Chamberlain, Walter Long, lord Curzon, lord Lansdowne, sont favorables à la conscription. MM. Asquith, Balfour, Sir Edward Grey, lord Kitchener, seraient plutôt opposés à ce système. MM. Lloyd George et Winston Churchill, naguère hostiles à l'idée, s'y seraient maintenant ralliés.

Le ministre des munitions est évidemment animé de la conviction profonde que l'Angleterre est sous le coup d'un immense péril, et que, seule, la mise en oeuvre de toutes ses énergies et de toutes ses ressources peut le conjurer. En ces

derniers temps, il a multiplié les manifestations de ses vues. Dans un discours prononcé devant le congrès des *trade unions* à Bristol, le 9 septembre, il a fait appel aux travailleurs, les conjurant de ne pas mettre d'entraves à la production intense des engins et des munitions de guerre. " Avec vous, s'est-il écrié, la victoire est assurée, sans vous notre cause est perdue. " " Le pays, a-t-il ajouté, ne fait pas tout son possible. Le gouvernement ne peut équiper l'armée en ce moment, à moins que les unions ne suspendent, durant la guerre, toute restriction fermant la porte au travail inexpérimenté et empêchant d'atteindre le maximum de production. Arrière les restrictions! " Ce discours a produit le meilleur effet. Quelques jours après, M. Lloyd George a publié en volume les discours qu'il a prononcés depuis le commencement de la guerre. Il les a fait précéder d'une préface dans laquelle il fait entendre un véritable cri d'alarme. Il signale les incontestables succès remportés par les Allemands. " Avec les ressources de la Grande-Bretagne, de la France et de la Russie, de tout l'univers industriel à la disposition des Alliés, les empires du centre ont encore une supériorité accablante en matériel et en équipement de guerre. Le résultat de ce fait déplorable est tel qu'on pouvait le prévoir. Le talon de fer de l'Allemagne est enfoncé plus profondément que jamais dans le sol belge et français. La Pologne tout entière est allemande, et la Lithuanie le devient chaque jour de plus en plus. Les forteresses russes réputées imprenables tombent comme des châteaux de sable devant le flot irrésistible de l'invasion teutonique. " C'est pour galvaniser ses compatriotes que M. Lloyd George trace ce sombre tableau de la réalité. Et se tournant vers eux, il leur demande : " Faisons-nous tous nos efforts pour réparer le temps perdu ? Avons-nous tous les hommes dont nous avons besoin sur la ligne de feu, durant la prochaine année, pour conserver nos positions ? Tout homme qui peut

aider, soit en se battant, soit en produisant du matériel, comprend-il clairement que tout délai est un désastre ? ” Enfin, il s'écrie : “ Si nous ne sommes pas prêts à pourvoir nos fabriques et nos usines de la main d'oeuvre nécessaire pour approvisionner nos armées, parce qu'il ne faut pas transgresser des règlements bons pour des conditions normales ; si l'on doit maintenir des pratiques qui restreindront la production du matériel nécessaire ; si la nation hésite, malgré l'urgence, à prendre les mesures nécessaires afin de mettre en action toute sa force virile pour défendre son honneur et son existence ; si les décisions vitales sont ajournées jusqu'à ce qu'il soit trop tard ; si nous négligeons de nous préparer à toutes les éventualités ; si, en fait, nous justifions l'accusation de nous laisser glisser au désastre, comme si nous marchions dans les sentiers ordinaires de la paix sans ennemi en vue : alors je ne vois pas d'espoir. Mais si nous sacrifions tout ce que nous avons et tout ce que nous aimons pour notre terre natale, si notre action est marquée au sceau de la résolution farouche et de la célérité efficace dans toutes les sphères de notre énergie, alors la victoire est certaine. ” Nous ne pensons pas toujours comme M. Lloyd George, mais nous tenons à proclamer qu'un tel langage est l'expression du plus noble et du plus sincère patriotisme.

La question de la conscription a forcé le ministre des munitions à réitérer ses exhortations énergiques. Dans une lettre à l'un de ses constituants, publiée par tous les journaux, sans exprimer catégoriquement son opinion, il en a dit assez pour indiquer que les circonstances sont tellement graves qu'elles requièrent les mesures les plus extraordinaires.

Lord Kitchener n'a pu éviter de toucher ce sujet dans son discours du 15 septembre devant la Chambre des lords. Il l'a fait avec réserve. “ Tout le monde, a-t-il dit, comprend sans aucun doute que les effectifs de nos armées au front de ba-

taille doivent être maintenus jusqu'à la fin. Pour atteindre cet objet, il nous faudra une addition considérable au nombre des recrues enrôlées. Comment nous assurer un suffisant recrutement d'hommes, afin de conserver toujours complets les cadres de nos divisions ? Voilà le problème dont nous avons à nous préoccuper, et qui recevra très prochainement une solution pratique. " Evidemment lord Kitchener faisait ici allusion à la possibilité de la conscription.

Dans la suite de son discours, il a communiqué à la Chambre son appréciation des opérations sur le front oriental et sur le front occidental. Il a rendu hommage à la valeur des armées russes, à leur stratégie habile, qui les a conservées intactes ; et il a déclaré que les victoires allemandes sont stériles, puisqu'elles n'ont pu réduire à l'impuissance un adversaire dont l'efficacité combative s'affirme tous les jours par une défensive obstinée, et souvent par une contre-offensive victorieuse. Sur le front occidental, le ministre de la guerre a informé la Chambre que l'armée britannique a reçu des renforts comprenant onze divisions, soit environ 210,000 hommes, ce qui lui a permis de prolonger ses lignes de dix-sept milles environ. La grosse artillerie s'est aussi accrue dans une proportion considérable. En résumé, l'armée anglaise qui se bat en Flandre et en France est plus nombreuse, plus forte, mieux outillée, en ce moment, qu'elle ne l'a jamais été depuis le commencement de la guerre. Lord Kitchener a fait un brillant éloge de l'armée française. Après avoir visité personnellement ses lignes, il ne craint pas de proclamer que, sur tout le front immense gardé par elle, son réseau de tranchées forme un ensemble de fortifications imprenables. Ce discours du ministre de la guerre britannique, qui n'est pas un emballé, est de nature à raffermir l'espoir ébranlé par les événements des derniers mois.

Le jour même où lord Kitchener faisait cette revue de la

situation devant la Chambre des lords, M. Asquith prenait la parole dans la Chambre des communes pour proposer l'adoption d'un crédit de \$1,250,000,000 (un milliard, deux cent cinquante millions de piastres), destiné aux dépenses de la guerre. C'est le septième vote de crédit demandé depuis le commencement des hostilités. Il porte le total voté jusqu'à présent à \$6,310,000,000 (six milliards, ou six mille trois cent dix millions de piastres). L'énormité de ces chiffres confond l'imagination. Le vote actuel doit défrayer les dépenses de la guerre jusqu'à la troisième semaine de novembre. Le premier ministre a donné à la Chambre toute une série d'informations. La moyenne de la dépense quotidienne, du 1er avril au 30 juin, a été de \$13,500,000; du 1er au 17 juillet, elle a été de \$15,000,000; du 18 juillet au 11 septembre, de \$17,500,000; soit un total de \$500,000,000. L'Angleterre a prêté à ses alliés et aux Dominions britanniques \$250,000,000. M. Asquith a déclaré que, depuis le mois d'août 1914, le gouvernement a enrôlé dans l'armée et la marine tout près de 3,000,000 d'hommes. Quant à la fabrication des munitions, le ministre, M. Lloyd George, a établi vingt usines et dix-huit additionnelles sont en voie de construction. En tout, sept cent quinze fabriques sont sous la direction du département nouveau, et huit cent mille hommes y sont employés. " Ces chiffres, a dit M. Asquith, jettent quelque lumière sur notre contribution à la guerre. Je ne dis pas que nous avons atteint la limite de notre effort possible; mais comme on tente constamment — je ne discute pas les intentions, je constate simplement le pernicieux effet — d'amoindrir et de décourager notre action, j'ai cru bon de soumettre à votre considération quelques comparaisons entre l'état de paix et l'état de guerre. "

Le premier ministre a terminé par ces graves paroles :
" La situation nous met à l'épreuve. Une revue de l'année

écoulée nous rappelle avec satisfaction les grands efforts et les sacrifices accomplis, en même temps que les méprises et les erreurs commises. Aujourd'hui, à travers le nuage de sophismes et de mensonges dont Berlin essaye d'obscurcir et d'empoisonner l'atmosphère internationale, nous voyons plus clairement que jamais la sincérité de notre diplomatie et l'amour passionné de la paix avec lequel nous avons essayé de prévenir la catastrophe d'un conflit universel. C'est la voix impérieuse du devoir qui nous a forcés de revendiquer notre honneur national et de dévouer toute notre force à la cause sacrée de la liberté. Je n'ai aucun doute, ni quant à la sagesse de notre choix, ni quant à notre triomphe final." Ces nobles paroles — à la vérité desquelles nous tenons, pour notre part, à rendre notre humble témoignage — devront avoir de l'écho d'un bout à l'autre de l'empire britannique.

De tous les ministres anglais, c'est probablement le chancelier de l'échiquier qui doit remplir en ce moment la tâche la plus ingrate. Le budget qu'il a dû soumettre, il y a trois jours, est le plus écrasant que jamais un ministre des finances anglais ait eu à déposer devant le parlement. Les vieux parlementaires — il en reste bien peu — se rappellent encore avec quelle stupeur hostile fut accueilli le fameux budget de \$500,000,000 présenté naguère par M. Gladstone. Qu'était-ce cependant, comparé à celui-ci ? Durant la prochaine année fiscale la dépense totale est estimée à \$7,950,000,000 (sept milliards neuf cent cinquante millions de piastres). Et le revenu probable n'est que de \$1,360,000,000 (un milliard, trois cent soixante millions de piastres). Soit un écart de plus de six milliards de piastres. Sans doute, il faudra demander une partie de cette somme énorme à l'emprunt. Mais il faut aussi augmenter le revenu dans une proportion considérable. Et conséquemment il faut taxer. M. Reginald McKenna, le chancelier de l'échiquier, n'a rien dissimulé, et n'a

pas procédé par euphémisme. " La situation est sans précédent, a-t-il dit, et la conséquence est qu'elle fait peser sur la nation un fardeau que celle-ci n'avait jamais connu. Il faut taxer dans une proportion inconnue jusqu'ici au peuple anglais. " Et je viens demander au parlement d'approuver des mesures qui, quelque draconiennes qu'elles puissent paraître, sont nécessaires à la vie économique de la nation. " La rude franchise de ces déclarations correspondait vraiment à la formidable ampleur des sacrifices demandés. Le chancelier de l'échiquier propose une augmentation de quarante pour cent de la taxe sur le revenu ; une augmentation d'un demi penny par livre sur le sucre ; un droit *ad valorem* de trente-trois et un tiers pour cent sur les films de cinématographes ; une augmentation de cinquante pour cent des droits sur le tabac ; un droit *ad valorem* de trente-trois et un tiers pour cent sur les automobiles, les bicyclettes automobiles, les horloges, les montres, les instruments de musique, les chapeaux, les vitraux ; une augmentation de cinquante pour cent dans les droits sur le thé et le café ; une taxe doublée sur toutes les médecines brevetées ; une augmentation de six cents par gallon sur la gazoline et les essences à moteurs ; un droit *ad valorem* de trente-trois et un tiers pour cent sur toutes les marchandises de luxe ; et enfin une taxe spéciale de cinquante pour cent sur tous les profits réalisés par les industries et les établissements commerciaux qui bénéficient des commandes de guerre. En un mot, le gouvernement demande l'adoption d'un système de taxation gigantesque et inouï pour le peuple anglais.

Si l'on veut avoir une idée de la rigueur des impôts nouveaux, il faut considérer, par exemple, qu'avec l'augmentation de la taxe sur le revenu, et de la surtaxe additionnelle, un homme qui aura vingt mille louis de revenu devra payer, d'abord, six mille louis, plus six chelins par louis de taxe,

et celui qui aura cent mille louis de revenu devra en payer trente-quatre mille, soit plus du tiers. La taxe sur les profits de guerre, d'après M. McKenna, devra rapporter \$150,000,000. Avec ces taxes nouvelles, le revenu total devra s'élever à \$1,935,000,000 (un milliard neuf cent trente-cinq millions, près de deux milliards de piastres). Et cette énorme augmentation ne sera que proportionnelle à l'énormité des nécessités budgétaires. La marine coûte actuellement au pays \$950,000,000 ; et l'armée \$3,575,000,000. Les services ordinaires absorbent \$850,000,000. Ces chiffres paraissent fantastiques et cependant ils sont officiels.

Renchérissant sur les renseignements donnés par M. Asquith, le chancelier de l'échiquier a déclaré que, d'ici à la fin de l'année fiscale, la dépense totale quotidienne du Royaume-Uni sera de \$22,500,000, avec un accroissement possible jusqu'à \$25,000,000. La dette de l'Angleterre, au commencement de 1916, sera de \$11,000,000,000 (onze milliards de piastres) !

L'effrayant budget soumis par M. McKenna va être adopté sans sourciller par le parlement et approuvé par la nation. On comprend maintenant en Angleterre que les circonstances et les périls exceptionnels demandent des mesures exceptionnelles. Il nous semble difficile de ne pas reconnaître, à l'heure actuelle, que la Grande-Bretagne fait le plus gigantesque effort de son histoire. Six milliards trois cent dix mille piastres de crédits, depuis le mois d'août 1914 ; onze milliards de dette ; trois milliards cinq cent soixante-quinze mille piastres dépensés pour l'armée ; neuf cent cinquante millions de piastres dépensés pour la marine ; une dépense quotidienne de vingt-cinq millions ; trois millions d'hommes enrôlés ; sept cent quinze fabriques de munitions sous la direction du gouvernement ; huit cent mille hommes employés dans ces usines de guerre : voilà un bilan que l'Angleterre peut montrer sans crainte à ses détracteurs.

* * *

Nous avons parlé longuement, dans notre dernière chronique, de l'appel émouvant fait par Notre Saint-Père le pape Benoît XV aux nations belligérantes. Nous avons rendu notre humble hommage à ce grand acte, qui restera une gloire pour la papauté, même si la tournure actuelle des événements ne lui permet pas de produire maintenant ses bienfaits effets. Nous avons exprimé l'avis qu'il est bien difficile d'espérer une paix restauratrice du droit, au moment où les récentes victoires de l'Allemagne rendent celle-ci plus arrogante que jamais. Depuis le mois dernier, nous avons eu la joie de trouver dans les *Etudes* de Paris, dirigées par des Pères de la Compagnie de Jésus, un commentaire analogue au nôtre. On nous permettra de le citer.

“ Disons toute la vérité. Nous n'espérons guère que les vues généreuses, chrétiennes et saintes du Pontife Romain trouvent prochainement leur réalisation. Nous n'espérons guère que l'Allemagne, dont les troupes conquérantes étendent aujourd'hui leur domination des abords de Compiègne aux abords de Varsovie, consente volontairement à opérer toutes les restitutions et réparations, à subir toutes les amputations justes et nécessaires que réclamerait une paix solide, durable, conforme au droit. Il est à présumer que la paix *conforme au droit* ne deviendra réalisable qu'à la date encore mystérieuse où le colosse germanique aura chancelé, succombant à l'épuisement d'une lutte gigantesque. C'est seulement après des modifications décisives dans la situation militaire, que nous espérons voir luire l'aurore bénie de cette paix, qui vient de Dieu, de cette paix réparatrice qui, selon le très beau langage de Benoît XV, consacra “ les droits et les justes aspirations des peuples ”. Néanmoins, nous maintenons que le Pontife Romain agit conformément à son droit et à son

devoir lorsqu'il adjure les princes et les peuples belligérants de mettre un terme à l'épouvantable effusion de sang humain, et, par conséquent, d'accepter sans tarder le principe d'une paix fondée sur un meilleur équilibre des forces politiques, sur les réparations équitables, sur le droit et la justice. Serviteur du Dieu de paix, pasteur de tous les chrétiens, dépositaire des enseignements évangéliques, il exerce un ministère d'union, de pacification, de réconciliation. D'autres ont la charge des intérêts temporels et terrestres des Etats et des peuples. Mais sa première charge à lui est de veiller aux intérêts spirituels et éternels des âmes, dans toute la grande famille qui a Dieu pour père et qui comprend le monde entier. ”

Nous sommes vraiment heureux de nous être trouvé en aussi parfaite harmonie avec une revue à laquelle la science et le caractère de ses rédacteurs confèrent une autorité toute spéciale.

* * *

L'espace nous manque pour toucher dans cette chronique divers autres sujets, tels que les débats relatifs à la guerre, soulevés par des socialistes dans le parlement français ; les mesures financières proposées par M. Ribot ; la concentration des partis dans la Douma russe et l'évolution politique qui pourrait en résulter ; l'enchevêtrement menaçant de la situation balkanique, d'où vont sortir évidemment de nouvelles complications diplomatiques et militaires ; la continuation des pourparlers entre les Etats-Unis et l'Allemagne, rendus plus difficiles par des incidents nouveaux, tels que l'attaque contre l'*Hesperian*, torpillé, le 4 septembre, par un sous-marin allemand ; les négociations poursuivies par une commission conjointe anglo-française pour un emprunt d'un demi milliard ou d'un milliard de piastres à contracter par la

France et l'Angleterre sur la place de New York. Nous aurons nécessairement à traiter quelques-uns de ces sujets le mois prochain.

* * *

Au Canada, les événements notables sont rares. La saison qui vient de se terminer aura surtout été remarquable par le grand nombre de personnalités très en vue que la mort a fait disparaître dans notre monde religieux et civil. Mentionnons Mgr Langevin, Mgr Têtu, Mgr Racicot, l'abbé L.-A. Pâquet, Sir Charles de Boucherville, Sir William Van Horne, M. Ernest Gagnon. Chacun de ces éminents disparus, à des titres divers, mériterait un éloge que le cadre de cette chronique ne nous permet pas aujourd'hui de tenter. Cependant nos lecteurs de la *Revue Canadienne* nous sauront gré, sans doute, de nous arrêter un instant devant le dernier nom de cette liste funèbre, parce qu'il fut celui d'un collaborateur de cette publication.

Nous sera-t-il permis d'ajouter que celui dont nous voulons parler fut pour nous un ami bien cher, et que nous éprouvons une satisfaction douloureuse à redire l'admiration très vive et l'affection très profonde que nous lui avions vouée. M. Ernest Gagnon, en disparaissant d'au milieu de nous, laisse un vide difficile à combler. Il occupait une place à part parmi l'élite de nos hommes distingués. Bien peu réunissaient au même degré autant de dons différents. Il fut en même temps l'artiste le plus délicat et le plus accompli modèle du parfait officier public. Il avait à la fois l'imagination et le jugement, l'enthousiasme et la pondération, le culte de l'idéal et le sens des réalités. Rarement est-il donné de pouvoir admirer un plus heureux équilibre des facultés imaginatives et des facultés rationnelles. Et c'était cette harmonie

merveilleuse qui constituait surtout sa supériorité intellectuelle et morale, à laquelle on a rendu un juste hommage devant sa tombe entr'ouverte.

Rien de plus étonnant que la formation et le développement de son esprit. Jeté très jeune dans la vie active et l'exercice de l'art musical, après des études classiques qu'il eût voulu prolonger davantage, il réussit cependant à se donner, à travers les plus absorbantes occupations, une instruction générale, qui, par les lectures, par les voyages, par le commerce avec des sommités intellectuelles, finit par devenir la plus ample érudition. M. Gagnon, avec son incomparable modestie, eût souri, si on l'eût appelé érudit. Et cependant il l'était, dans toute la vérité de l'acception. Histoire, poésie, théâtre, critique, il pouvait parler pertinemment de tout, et bien des fois des étrangers de marque sortirent d'une conversation avec lui émerveillés de l'étendue de ses connaissances. Le secret de cette instruction si remarquable, c'était la puissance intuitive dont il était doué. Il avait une aptitude prodigieuse à tout saisir, à tout comprendre, et à tout retenir.

Mais l'érudition seule n'eût pas fait de lui ce qu'il a été surtout. Hâtons-nous de nommer sa faculté maîtresse, celle qu'il a possédée plus qu'aucun Canadien peut-être, le goût. M. Gagnon fut l'homme de goût par excellence, goût sûr, éclairé, j'allais dire infailible. Goût artistique, goût littéraire, voilà ce qui faisait de lui le meilleur des critiques et le plus sûr des conseillers, nous tenons à lui en rendre ici un reconnaissant témoignage. L'emphase, l'outrance, l'incorrection, l'obscurité, le maniérisme, trouvaient en lui un censeur clairvoyant et sincère. S'il eût voulu se consacrer à la critique littéraire, il eût tenu ici facilement le sceptre dans ce domaine si important de la littérature contemporaine.

Les devoirs officiels de M. Gagnon ne lui ont pas permis d'écrire autant que son inclination l'y eût induit. Cependant,

il laisse une oeuvre relativement considérable. On a tout dit sur son volume *Les Chansons populaires du Canada*, que l'on peut appeler, dans son genre, un monument national, et qui a révélé à la France, plus que bien d'autres manifestations peut-être, le fait merveilleux de la survivance française au Canada. Le *Château Saint-Louis*, *Louis Jolliet*, sont des livres d'histoire qui resteront. *Choses d'autrefois* et *Feuilles d'érable* sont pleins d'un charme pénétrant.

Le charme ! Il émanait spontanément de cette personnalité aimable, élégante, raffinée, de cette parole vive et spirituelle, de cette urbanité facile et attirante dont la séduction s'exerçait sur tous ceux qui venaient en relations avec cet homme si parfaitement distingué. Ce charme était le reflet non seulement d'un esprit exquis, mais d'un noble coeur et d'une belle âme. Tous ceux qui ont eu le bonheur de connaître intimement notre regretté concitoyen attesteront la vérité de cet hommage. Elévation de pensée, droiture de caractère, délicatesse de sentiment, culte de l'honneur, ils ont pu admirer en lui toutes ces qualités à un degré suréminent. Avons-nous besoin d'ajouter que M. Gagnon était un chrétien admirable, un croyant humble et fidèle, qui a vécu inaltérablement sa foi durant toute sa longue et belle carrière vouée au devoir et à la vertu.

Thomas CHAPAIS.

Saint-Denis, 25 septembre 1915.

Chronique des Revues

SOMMAIRE. — CE QUE L'ÉGLISE PENSE DE LA GUERRE (Article de M. Jean Desgranges — *Le Petit Démocrate* — 9 mai 1915). — LE PAPE BENOIT XV ET LA FRANCE (Extraits d'une conférence du Père Sertillanges, donnée à La Madeleine, à Paris, le 1er août 1915). — UN POÈME ANGLAIS SUR LA FRANCE (Traduit de l'*English Review* — 4 septembre 1915). — UNE CONSÉQUENCE DE LA GUERRE POUR L'ÉTUDE DU FRANÇAIS (Article de M. René Doumic, de l'Académie française, 17 août 1915). — LA FOI ET LES PEUPLES (Article de Mgr Louis-Adolphe Paquet — *Le Devoir* (Montréal), 15 juillet 1915).

CE QUE L'ÉGLISE PENSE DE LA GUERRE (Article de M. Jean Desgranges — *Le Petit Démocrate* — 9 mai 1915). — Il y a longtemps que nous n'avions servi à nos lecteurs notre périodique chronique des revues. C'est qu'il fallait encore et toujours parlé de l'horrible guerre, et plusieurs de nos collaborateurs le faisaient largement. Nous y revenons dans cette livraison, où, à part la chronique de M. Chapais, personne n'en parle. Et nous débutons en citant cette substantielle et intéressante page que signait notre ami M. le chanoine Desgranges dans *Le Petit Démocrate* du 9 mai dernier. La guerre est une terrible chose, qui n'est, semble-t-il, rien moins que chrétienne. Le Décalogue défend de tuer et de se venger. L'Évangile commande d'aimer même ses ennemis. L'Église prêche la paix. Alors comment comprendre que des chrétiens, et même des prêtres, à ce forcés par la loi, prennent les armes et s'enthousiasment aux combats? Quelle est, à ce sujet, la juste doctrine? Il n'est peut-être pas inutile de le rappeler à beaucoup de gens. M. Desgranges donne l'explication que voici.

Souffrez que je vous fasse observer un trait que je relève tout au début de la prédication évangélique. Quelques soldats viennent trouver Jean-Baptiste et lui disent : " Et nous que ferons-nous ? " Jean ne leur dit pas : " Jetez vos armes, abandonnez votre milice, gardez-vous de frapper, de blesser, d'abattre personne. " Il ne le leur dit pas, observe saint Augustin, parce que ces soldats, en usant de leurs armes, ne sont pas les vengeurs de leurs propres injures, mais les défenseurs du salut public. Il leur recommande seulement, s'ils veulent vivre en disciples du Christ, de ne molester injustement personne et de se contenter de leur solde. — C'est qu'en effet il existe une différence essentielle entre l'homme privé, libre de pratiquer héroïquement pour son compte l'abnégation, l'humilité, le mépris de soi-même, et l'homme public, le chef d'Etat, qui a pour mission de protéger la collectivité confiée à sa garde. La guerre n'est pas permise à des particuliers qui peuvent poursuivre devant les tribunaux leurs injustes agresseurs ; elle s'impose au contraire aux chefs d'Etat pour lesquels le recours à la force est l'unique moyen de défendre leurs sujets contre les abus de la force. — Parmi les peuples, ne l'oublions pas, il s'en trouve hélas ! que domine l'esprit d'injustice païenne et dont les glaives meurtriers menacent leurs pacifiques voisins. Les laissera-t-on commettre leurs attentats impunément ? Alors vous voyez la conséquence : ce sont les peuples les plus pénétrés de christianisme, ceux qui méritent le mieux d'orienter l'humanité vers une civilisation plus haute, dont vous allez provoquer l'écrasement et la disparition. L'injustice et la tyrannie domineront bientôt l'univers tout entier parce que vous n'aurez pas voulu faire la guerre à la guerre, ce qui est l'unique moyen d'assurer la paix.

Aussi l'Eglise enseigne que les présidents de républiques, les empereurs et les rois doivent se servir du glaive, c'est-à-dire de la force publique, non seulement pour punir et réduire à l'impuissance les auteurs de crimes qui accomplissent leurs méfaits au sein de la nation, mais aussi pour repousser les injustes agressions des nations voisines. Elle légitime la guerre sous la double condition absolument exigée, premièrement qu'elle soit juste et deuxièmement qu'elle soit nécessaire. — 1o *Quelle soit juste*, c'est-à-dire qu'elle tende à réparer une injustice qui frappe un peuple dans ses intérêts vitaux. C'est assez clair dans la guerre défensive où il s'agit de repousser l'irruption d'un ennemi qui envahit votre territoire. Cela peut arriver aussi dans une guerre offensive si l'ennemi a porté atteinte à vos droits essentiels, fomenté des troubles au sein de votre

population, encouragé des rebelles, maltraité vos nationaux, paralysé vos relations commerciales, multiplié des déprédations et des attaques qui, si elles étaient tolérées, aboutiraient à humilier votre pays et à le faire passer, en fait, sous le joug d'un insolent voisin. En dehors de cette réparation d'une iniquité menaçant vos intérêts vitaux, pas de cause juste. Par conséquent la doctrine catholique flétrit et prohibe les guerres de rapines pour posséder du butin ou des mines d'or et qui constituent un vol, les guerres de conquêtes qui ne sont qu'une rapine agrandie, les guerres de fanatisme pour apporter la foi à un peuple idolâtre qui réclame des missionnaires et non des égorgeurs, les guerres de diversion qui seraient faites pour affermir une dynastie chancelante ou écarter par exemple le péril du socialisme, les guerres de spéculation destinées à favoriser des entreprises financières, les guerres de vanité déclarées pour venger des blessures d'amour-propre ou pour couvrir de gloire un général ou une armée. — 2o *Qu'elle soit nécessaire*, c'est-à-dire qu'on ait épuisé les moyens pacifiques, réclamations, protestations, interventions des diplomates, qu'on ait recouru, s'il se peut, à un arbitrage, qu'on ait bien prévu que les maux déchaînés par la guerre ne seront pas disproportionnés avec les avantages qu'on peut en attendre, en un mot, qu'il soit bien établi que la guerre est l'unique moyen de promouvoir le bien public.

Dans la conduite de la guerre, les théologiens formulent deux grands principes : *Le premier*, c'est que la violence ne doit jamais dépasser ce qui est strictement nécessaire à la défense du bien commun. On peut reprendre les choses perdues et compenser les dégâts occasionnés en confisquant le bien de l'ennemi ou en exigeant des contributions ; on peut imposer des rectifications de frontières ou des compensations territoriales dans la mesure où c'est nécessaire à la réparation du dommage causé ou à la sécurité ; on peut enfin infliger des châtimens personnels aux coupables. Il serait par exemple tout à fait légitime que des généraux, ayant ordonné, au mépris des traités internationaux, des massacres de femmes et d'enfants ou des bombardemens de cathédrale, fussent rigoureusement châtiés. En dehors de ces droits de légitime défense, de légitime réparation et de légitime vindicte, les belligérans doivent, dans la conduite de la guerre, observer la justice et la charité, entourer des égards convenables les blessés et les prisonniers, s'abstenir de tout procédé qui ajoute inutilement à la cruauté des blessures, respecter enfin les biens et les personnes des populations civiles résidant sur les territoires occupés. — *Le second*, c'est que la guerre ne doit être poursuivie qu'en vue du réta-

blissement de la paix, d'une paix solide parce que fondée sur la justice. La théologie catholique ne cesse de rappeler aux belligérants qu'ils doivent se garder des entraînements et des excès, et tenir constamment leurs regards sur ce but à atteindre : la paix durable.

LE PAPE BENOIT XV ET LA FRANCE (Extraits d'une conférence du Père Sertillanges sur le pape, donnée à La Madeleine, à Paris, le 1er août 1915). — Cette doctrine étant d'abord bien comprise, une autre question se pose. Dans une guerre engagée entre peuples chrétiens, et par conséquent dans la guerre actuelle, où l'on sait que des millions de catholiques et des milliers de prêtres sont aux prises les uns contre les autres, quelle attitude doit être celle du pape, pontife et chef de tous les croyants ? Le Père Sertillanges, dans une série de conférences données à La Madeleine, a eu l'occasion de préciser en des termes qui ont produit une profonde émotion dans le monde des penseurs catholiques ce qu'il faut penser de l'attitude du Saint-Père Benoît XV vis à vis de la France dans la guerre actuelle. Nous voulons retenir ici deux extraits de ce très beau discours, où l'élévation et l'ardeur du patriotisme le plus sincère n'ont pas empêché l'éloquent conférencier de venger noblement le Souverain Pontife contre les attaques dont il était l'objet. D'abord, voyez ce que sont le pape et la papauté aux regards du chrétien convaincu et éclairé :

Instinctivement, à un moment où pour nous la France est tout, nous voudrions que le pape fût un bon Français. Mais le pape ne doit être Français ni bon ni mauvais sous peine de n'être qu'un mauvais pape, et de nous priver ainsi, les Français comme les autres, de la plus admirable institution, même humainement parlant, que la terre porte. Ce n'est pas moi qui juge ainsi la grandeur de la papauté. Tous les penseurs et tous les hommes réfléchis le confessent. Qu'il y ait au monde une puissance véritablement mondiale sans qu'elle soit oppressive, qu'on trouve partout sans qu'on la subisse nulle part, qui enseigne pour le genre humain,

qui agit en vue de la commune croissance, qui ne connaît point la force mais se réserve pour la persuasion, qui n'est pas soumise aux fluctuations de la fortune guerrière ou diplomatique, qui est sûre de l'avenir et nous fournit ainsi un pivot pour l'effort moral que contesteraient si aisément à la civilisation des régressions de violence et de mensonge ; une puissance qui ne se livre pas, ne se passionne pas, ne se hâte pas, ne croit pas à la première parole, n'intervient pas à la première sommation, ne prend point parti à la première réquisition, mais se donne pour tâche de veiller à tous et se donne le temps de songer à demain ; une puissance qui ne se place jamais à un point de vue partiel ou partial, mais toujours au point de vue histoire, et, religieusement, au point de vue de la surhistoire, les vues providentielles qui la dirigent enveloppant tout l'espace et tout le temps, cela, c'est plus qu'un bénéfice ! C'est, en même temps qu'une nécessité du surnaturel, un enrichissement du naturel assez éclatant pour avoir été copié, depuis le Christ, par tous les grands rêveurs, qui se sont donné son but sans avoir sa force. Le socialisme international n'a pas d'autres visées. Le malheur, c'est qu'il internationalise ce qui est national. Aussi se voit-il en échec, avec tous les autres internationalismes, même celui de la science, même celui de l'art, et à plus forte raison celui de l'industrie et de la finance, dès que le choc des Etats vient briser sur les lignes frontalières la légère croûte solide qui se formait sur un globe toujours bouillonnant. La papauté, elle, internationalise ce qui est international ; elle universalise l'universel, à savoir le divin et l'humain éternel. " C'est pourquoi ", dit un de nos théoriciens politiques (1), " l'important, c'est qu'il existe, le pape, et que *l'homme blanc* continue à briller sur le tertre de la sibylle. C'est pour cette autorité précieuse qu'il faut prononcer avant tout le *prius vivere*... Avant qu'il ait rien fait ni rien dit, comprenons qu'il faut le remercier d'être. "

Et puis, dans une autre partie de sa conférence, à ceux de France qui voudraient que "le pape fût français quand même", écoutez ce qu'un apôtre de France, qui sait l'histoire, répond pour établir que la France ne l'a sans doute pas mérité, à supposer que ce fût possible :

Je vais plus loin. Et ici je vous supplie de bien noter à quel point

(1) M. Charles Maurras.

de vue ma critique se place. Souvenez-vous de cette année d'effusions, où notre amour patriotique s'est exprimé sous toutes les formes, jusqu'à la satiété, dirais-je, si je ne songeais à cette pensée de Lacordaire " L'amour n'a qu'un mot, et en le disant toujours il ne le répète jamais ". Notre pape a bien voulu dire qu'il aime la France tout court, non la France catholique seulement, non la France fidèle seulement (1). La France tout court, serait-ce nous qui ne l'aimerions pas? Et cependant, ô mon pays, toi aussi, je te traîne au tribunal. Je le fais sans remords, car c'est à un tribunal paternel et ta condamnation se résoudra en appel de tendresse. — Viens donc, France, qui te plains, et dis-moi ce que tu as fait pour que le père commun épouse ta querelle avec une ardeur telle qu'il contriste, à ton sujet, des millions de ses fils dont la cause est mauvaise, c'est vrai, en face de la tienne, mais qui ne sont pas sans droits, disions-nous, même dans leur péché ? Qu'as-tu fait pour faciliter, au bénéfice commun et à ton propre bénéfice, l'exacte information du juge ? Qui parle pour toi auprès de lui ? Qui dissipe les illusions qu'un entourage intéressé peut glisser quelquefois dans la tête la mieux défendue et dans le coeur le plus ferme? Les schismatiques, les dissidents de toute nation s'empresment autour du Siège dont on sait qu'une multitude de biens nous arrivent — siège de l'Agneau d'où coulent les sept fontaines. Toi, depuis onze ans, tu boudes, et tu te plains, comme les enfants que leur humeur écarte du jeu et qui le jalouent. Tu dis dans ton orgueil que le pape n'est rien pour toi ; tu l'ignores, tu entends pourvoir sans lui à tes destinées. Et en même temps tu lui traces un programme si ambitieux, dans ce monde émancipé que tu prétends conduire, que c'est à peine si Innocent III ou Grégoire VII l'eussent admis. Tu es laïque, toi, en face du pape, et il faut que le pape soit Français devant toi. Tu n'es pas avec lui ; tu le veux avec toi. " Va-t'en ! " dis-tu au jour des devoirs ; " Viens ! " dis-tu impérieusement à l'heure des services. Cette théorie du chiffon de papier que tu t'irrites à bon droit de voir soutenue par tes adversaires, que tu t'étonnes de ne pas voir flagellée avec assez de virulence par la justice vaticane, pardonne, France ! ne l'as-tu pas appliquée à ta façon, quand tu as déchiré, toi seule, un pacte séculaire, te retirant fièrement et déclarant une guerre sans péril à cette Belgique morale qui n'avait ni Namur, ni Liège ? Tes églises, tes prêtres, tes moines, ton coeur saigne de les voir molestés ! Tu cries à la profanation ! Tu as raison. Mais combien tard, pour certains de tes

(1) Interview de M. Fernand Laudet dans le *Figaro*, juillet 1915.

protestataires, cette inquiétude surgit ! Et ces religieuses françaises en Belgique, dont le sort fait rougir ta face, dis-moi, pourquoi donc y étaient-elles ? France ! France ! qui ramassas un jour le gant de Nogaret, qui aujourd'hui, par fausse honte, restes encore si loin du devoir filial, nous nous sentons solidaires de toi dans cette action publique qui exprime si maltes conditions et même ton coeur. Nous sommes tous sous le péché, ton péché, et il nous sied bien mal de trancher du juge. Faisons notre *mea culpa*, ô mes frères, le *mea culpa* français. Ce n'est pas sur la poitrine du pape qu'il faut battre la coulpe. Ce renversement des rôles aggraverait notre cas. Glorieux de la gloire française, heureux, demain, de la commune victoire, soyons devant Dieu conscients des culpabilités, et ne redressons pas la tête !

Mais l'on comprend aisément que tout en faisant généreusement le *mea culpa* de son pays, l'éminent orateur ne pouvait laisser son auditoire sur l'impression qui s'en dégage. Il lui convenait, avant de finir, de crier son espoir au succès futur et sa confiance en la justice de la cause pour laquelle la France et ses alliés combattent. S'adressant par figure de langage au pape lui-même, le Père Sertillanges terminait donc ainsi son puissant discours :

A l'un de vous, Messieurs, Benoît XV a remis une photographie sur laquelle il a écrit : "*Utinam renoventur gesta Dei per Francos ! Qu'ils se renouvellent les gestes de Dieu par les Francs !*" — C'est fait, Saint-Père ! Elles se renouvellent en ce moment les croisades, et sans doute vouliez-vous l'insinuer avec cette discrète bonté qui fait filtrer des lueurs à travers les ombres. Vous gémissiez sur certaines ruines, et qui ne le comprendrait ! Vous pleurez sur vos fils, dont des millions déjà sont tombés ! Mais vous n'ignorez pas où est le droit, le droit sauveur en qui se renferme l'avenir du monde. Le *Syllabus* a condamné, en même temps que la non-intervention lâche, tous les principes sur lesquels nos ennemis ont bâti. Vous le savez, et vous confirmerez la sentence. S'ils avaient réussi, les impériaux, ceux qui font miroiter devant vous, père désintéressé, le brillant d'une tiare neuve et de fallacieux pouvoirs, vous savez bien que tout leur effort eût été de faire de vous un évêque allemand, de votre Italie, une province annexée à l'empire, de Rome, une

seconde capitale où l'on eût tenté de ressusciter, en dépit de constants anathèmes,

Ces deux moitiés de Dieu : le pape et l'empereur.

La France est à son poste, celui qu'elle tient depuis Tolbiac. Vous le proclamerez demain, et de vos sages silences pailletés de points brillants comme une nuit astrale, une aube de vérité surgira. Salut, France ! direz-vous, fille d'Évangile, qui criais non et qui faisais oui, soutien le plus ferme de ce que tu combattais, croyais-tu, et qui était ta substance même. J'ai fait confiance à ta vertu, ne devais-tu pas, toi, faire confiance à ma sollicitude ? Unissons-nous maintenant dans la clarté de l'histoire reprise, en négligeant les sombres périodes. As-tu des hommes ? Qu'ils comprennent ce que nous pouvons faire dans l'union. Vois, l'orient et l'occident sont ouverts, la charrue a passé. Que de sang dans les sillons ! Mais aussi que d'espérances ! Viens, semeuse, avec moi qui représente le semeur éternel ! Nous sèmerons de la vérité et du droit sur la terre. C'est au soleil levant que se jette la graine. Hier nous labourions dans le silence de la nuit. Honneur à ceux de tes fils qui n'auront douté ni d'eux-mêmes, ni de toi, ni de moi, ni du Dieu au nom duquel je parle. C'est quand le silence est lourd qu'il faut entendre par la foi les voix mystérieuses,

C'est la nuit qu'il est beau de croire à la lumière.

UN POÈME ANGLAIS SUR LA FRANCE (Traduit de l'*English Review* — 4 septembre 1915). — D'ailleurs la vieille Gaule n'est pas à bout de ses sursauts de gloire et ses fils ne sont pas les seuls qui la jugent vaillante et toujours capable de générosité. Un journal de Paris donnait, l'autre semaine, la traduction d'un court poème en prose écrit par un Anglais à l'honneur de la France. Il n'est pas de lieu au monde où l'*entente cordiale* devrait être mieux comprise qu'au Canada. On l'a répété bien des fois depuis quelques mois. Mais plusieurs de nos compatriotes de l'Ontario feraient bien de méditer la leçon que leur donne ce poème en prose d'un Anglais d'Angleterre.

J'étais exilé de ma patrie et j'errais sur la vaste étendue de la terre en cherchant une autre patrie. Et je suis arrivé dans un pays où il n'y avait qu'un long printemps et un long automne, où l'on ignorait les chaleurs accablantes de nos étés et les froids mortels de nos montagnes. Et parmi les vignes et les champs ensoleillés, je voyais travailler les gens de ce pays, toujours jeunes, souriants et hospitaliers. — Et j'ai demandé : "Quel est le nom de ce pays heureux ?" — Et l'on m'a répondu : "La France, la voluptueuse."

Et je me suis approché des villes, pleines de monuments splendides, de châteaux harmonieux, d'arcs fiers des triomphes de leur passé, et au-dessus de tous je voyais toujours les cimes des cathédrales géantes qui montaient vers le ciel dans un désir extatique de saisir leur Dieu. — Et j'ai demandé : "Quel est le nom de ce pays merveilleux ?" — Et l'on m'a répondu : "La France, la glorieuse."

J'avais toujours, lorsque je fus frappé de la couleur rouge d'une large rivière. Horreur ! C'était une rivière de sang chaud qui apportait de très loin ses ondes épaisses. J'ai avancé encore. Devant moi, les nuages de fumée noire couvraient le soleil au-dessus d'un champ de combattants : les uns tombaient en souriant à la mort, les autres les remplaçaient en chantant. — Et j'ai demandé : "Quel est le nom de ce pays chevaleresque ?" — Et l'on m'a répondu : "La France, la courageuse."

Enfin, je suis arrivé dans une cité immense, dont je ne voyais ni le commencement ni la fin, une cité pleine de palais somptueux, de parcs et de bassins. Le soleil brillait sur le marbre des pavés et caressait les visages sereins et résignés des femmes voilées de deuil profond. Les cloches des nombreuses églises remplissaient l'air de sons graves et les mots, inconnus de moi, *Te Deum*, sortaient du sein des milliers de mille. — Et respectueusement, j'ai demandé : "Quel est le nom de ce pays en deuil ?" — Et l'on m'a répondu : "La France, la victorieuse."

J'ai embrassé alors le sol de ce pays et j'ai dit : "J'ai trouvé ma patrie, la seconde."

ARMEN TER-OHANIAN.

UNE CONSÉQUENCE DE LA GUERRE POUR L'ÉTUDE DU FRANÇAIS (Article de M. René Doumic, de l'Académie française, 17 août 1915). — La guerre n'aura pas pour seul effet d'élever encore le niveau de gloire auquel, de par l'histoire, la France a droit. Il paraît que ce "retour à la culture française",

dont M. Doumic nous avait déjà entretenu ⁽¹⁾, s'affirme déjà, qu'on y vient, qu'on se voit forcé d'y revenir. Voici, en tout cas, ce qu'écrivait l'éminent académicien, sous ce titre *l'unique moyen*, dans *Le Gaulois* du 17 août dernier. Nous donnons l'article *in-extenso*. Nos confrères de l'enseignement secondaire aimeront à l'avoir sous la main.

M. le ministre de l'instruction publique a chargé le conseil supérieur d'aviser aux moyens de relever l'étude du français dans nos lycées. C'est un geste dont l'importance n'échappera à personne. Enfin un grand maître de l'université refuse de fermer les yeux à l'évidence et ne croit plus devoir à des considérations d'ordre politique de nier le mal ! Il n'y a pas si longtemps, un des prédécesseurs de M. Sarraut, que j'étais allé entretenir de cette grave question, me déclarait que la crise du français n'avait jamais existé, sinon dans le cerveau de quelques journalistes à court de copie et d'ailleurs ennemis de la république. J'aime mieux la franchise de M. Sarraut, avouant le mauvais état de nos études françaises, afin d'y remédier.

De grands corps de l'Etat comme l'Académie de médecine, des associations utiles et désintéressées comme la Société des gens de lettres ont émis des vœux dans le même sens. Cela est excellent en soi-même et comme symptôme. Devant la menace de la kultur allemande, tous comprennent la nécessité de défendre notre culture nationale. Ce " retour à la culture française " que je réclamaïis, ou plutôt que j'annonçais, dès les premiers mois de la guerre, est commencé. Il est trop vrai que, pendant ces quinze dernières années, nous avons laissé non seulement les méthodes allemandes, mais l'esprit allemand, envahir notre enseignement. C'était lui qui, toujours habile à se maquiller, se déguisait sous le beau nom de science. L'enseignement devait être scientifique, fût-ce pour les bambins de la petite classe. Il devait être scientifique surtout dans les classes de lettres. Gagnés à ce vertige, des maîtres, qui étaient des gens de lettres, ne parlaient plus de la forme et du style qu'avec dédain et du " bon français " qu'avec un sourire. Ce fut une aberration. Plutôt que de leur reprocher d'y avoir cédé, félicitons-les d'en revenir. Devant la terrible révélation que cette guerre nous a apportée, il était impossible que notre

(¹) Cf. *Revue Canadienne* de janvier 1915.—*Chronique des Revues*, p. 73.

enseignement ne reprit pas conscience de lui-même et de sa mission. Réjouissons-nous donc ! Nos enfants vont de nouveau apprendre à parler et à écrire purement le français : ce n'est pas inutile pour penser en français !

Maintenant, comment obtenir ce résultat ? Comment enseigner aux élèves la propriété des termes, la justesse des expressions, la correction des tours ? Leur fera-t-on lire davantage nos grands écrivains ? Ce serait parfait si on devait se borner aux classiques. Mais aujourd'hui les romantiques et les écrivains de la seconde moitié du dix-neuvième siècle ont droit de cité dans nos classes. Or il en est parmi eux qui sont des poètes ou des prosateurs admirables, mais de détestables maîtres à écrire. Donnera-t-on plus d'importance aux exercices de composition littéraire : narrations, discours, dissertations ? Cela est fort dangereux. Si on fait écrire les enfants trop tôt, à un âge où ils n'ont pu comparer les mots et réfléchir sur leur valeur, on les habitue au vague et à la platitude. Si on les fait trop écrire, comme ils ont peu d'idées, peu de souvenirs, peu de connaissances, on les habitue à parler pour ne rien dire.

La question est-elle donc très compliquée ? Elle est, au contraire, la simplicité même, si on va droit à la cause du mal qui est l'affaiblissement des études latines. On sait ce qu'elles sont devenues depuis le grand bouleversement qui a saccagé notre enseignement secondaire. Les réformateurs n'ont pas osé les sacrifier complètement, mais il les ont découronnées, faussées, discréditées. Ils n'ont pas supprimé le latin, ils l'ont conservé dans certains "cycles", mais en quel état ! C'est seulement en sixième, et non plus en huitième, qu'on en épelle le rudiment. Jadis le latin était l'étude essentielle qui primait toutes les autres ; aujourd'hui, c'est un enseignement toléré, c'est-à-dire suspect. N'est-il pas bourgeois, réactionnaire et clérical ? On s'est appliqué à le rendre rébarbatif en substituant à ces charmantes compositions latines de jadis, vers ou prose, le thème, toujours le thème, rien que le thème, morne et sempiternel. On en a dégoûté les jeunes gens. Ils savent maintenant de latin ce que leurs aînés savaient de grec, c'est-à-dire moins que rien. La conséquence est qu'ils ne savent plus le français.

Est-ce donc que, pour bien écrire en français, le latin est indispensable ? Ne cite-t-on pas des exemples du contraire ? On en cite, qui sont George Sand et Veillot. Ce sont eux que l'on cite toujours. Peut-être ne faudrait-il pas exagérer la place que tiennent dans l'histoire de notre littérature ces deux écrivains diversement remarquables. Mais, d'ailleurs, leur exemple ne prouve rien. Il se peut que des écrivains particulière-

ment doués aient eu d'instinct le don de notre langue. Ce sont des exceptions et il n'y a pas lieu d'en faire état dans un raisonnement général. Chez nous, héritiers de la langue et de la civilisation launes, le latin est à la racine. Sans lui, l'enseignement du français — si développé, si ingénieux, si intensif qu'on l'imagine — manque de base. Parmi les membres du Conseil supérieur, il n'en est pas un qui ignore cette vérité de bon sens, cette vieille vérité, et à qui son expérience personnelle ne l'ait confirmée. Si donc, ils veulent sincèrement le relèvement des études françaises — et nous n'avons aucune raison d'en douter — ils n'iront pas chercher bien loin le remède. Il y en a un et il n'y en a qu'un seul, en dehors duquel tout n'est que palliatif. Ils commenceront par nous rendre, dans leur intégrité de jadis, les études latines. C'est le moyen et c'est l'unique moyen. Si vous voulez que nos enfants sachent le français, apprenez-leur le latin.

LA FOI ET LES PEUPLES (Article de Mgr Louis-Adolphe Paquet — *Le Devoir*, Montréal, 15 juillet 1915). — A l'occasion du troisième centenaire de l'établissement de la foi au Canada, notre distingué collaborateur, Mgr Paquet, de Québec, a publié dans *Le Devoir* de Montréal, un fort bel article que nous nous permettons de reproduire, lui aussi, en entier. Tout au plus, dans notre Revue, allons-nous diminuer les alinéas. Au point typographique, il nous convient qu'il en soit ainsi. Cette page est, croyons-nous, l'une des plus fortes et des meilleures qui aient été écrites chez nous. Elle est digne de figurer à côté de la mâle et noble prose de M. René Doumic :

On s'apprête à célébrer le troisième centenaire de l'établissement de la foi sur la terre canadienne. Il s'agit de rappeler, par la parole et par le bronze, le grand don surnaturel fait au peuple canadien par le maître des nations. Et c'est pourquoi on va bientôt ériger et inaugurer, à la mémoire des pionniers du ministère évangélique, un monument dont le langage proclame leurs noms et qui marque toute la beauté et toute la sublimité de leur oeuvre.

Cette oeuvre, disons-le hautement, a fait notre force en même temps que notre gloire. La foi est le principe de la grandeur morale des peuples. Elle est le préservatif le plus sûr de leurs moeurs, le drain le plus utile de

leurs richesses, le stimulant le plus noble et l'aliment le plus fécond de leur activité. Les plus grandes actions humaines, les plus salutaires réformes sociales se sont accomplies sous l'impulsion de l'idée religieuse. C'est la foi qui a relevé l'homme déchu, restauré le mariage et la famille, refait et régénéré la société. Nous vivons depuis dix-neuf cents ans de ce trésor apporté par le Fils de Dieu à la terre, et qui, grossi par les mérites des saints, illustré et défendu par les pontifes les plus doctes et par les monarques les plus fameux, constitue l'incomparable patrimoine des nations chrétiennes et de l'humanité civilisée. Toutes les sphères de l'activité humaine portent l'empreinte de cette forte et mystérieuse influence. Dans l'ordre intellectuel, la foi a fait éclore des merveilles de science, d'érudition, d'élaboration doctrinale. Loin d'abaisser la raison humaine, elle l'a élevée, fortifiée et ennoblie, en la protégeant contre ses propres écarts, en dissipant ses rêves et en la fixant dans l'intelligence des plus hautes et des plus solides réalités. Et parce que le beau, au dire des philosophes, n'est que la splendeur du vrai, c'est de cette même inspiration religieuse que sont nés les plus remarquables chefs-d'oeuvre de l'art, de l'architecture, de la peinture, de la poésie, des lettres. L'histoire littéraire et artistique des peuples ne se comprend bien qu'à cette lumière. La beauté païenne était toute plastique. Celle qu'illumine le flambeau de la foi, sans trahir les exigences du vrai, offre aux regards un éclat plus haut et plus pur et comme un reflet d'infini. Dans l'ordre social, la politique chrétienne s'est révélée par une notion plus juste des droits et des devoirs de l'Etat. Et pendant que cette politique inspirait les lois les plus sages, les réformes les plus saines, les entreprises les plus dignes du génie de l'homme et de la force des armes, des milliers de bras, mus surtout par le ressort de la foi, transformaient la face de la terre, en faisant de landes incultes et souvent ingrates la base des plus opulentes cultures. On ne dira jamais assez ce que doivent à la religion, au zèle dévoué des prêtres et des moines et à la foi patiente des colons, les oeuvres agricoles et avec elles toutes les industries liées à l'exploitation fondamentale du sol. De toute l'histoire de l'humanité les pages les plus glorieuses sont celles où se reflètent les sociétés croyantes, les peuples les plus attachés au Christ par le triple lien de la foi, de la morale et de la discipline.

Ce lien, malheureusement, peut s'affaiblir et même se rompre. La foi est un don de Dieu, mais ce don est fait à des hommes libres et à des peuples libres. La Providence divine et la liberté humaine sont les deux grands facteurs de la vie des individus et de la fortune des nations. Dieu a pro-

mis l'indéfectibilité à son Eglise; il ne l'a promise à aucune race ni à aucun groupement civil. Les races élues peuvent déchoir. Les sociétés qui se sont le plus illustrées sur la scène du monde, et qui, par l'or et par le sang, par la plume et par l'épée, ont le plus noblement servi les intérêts chrétiens, peuvent abdiquer leurs titres de noblesse et forfaire à leur mission généreuse. De tristes exemples de ce fait assombrissent plus d'une page des annales politiques. Non seulement la foi est déposée par Dieu en des âmes libres; mais les âmes bénies de Dieu portent leur précieux trésor en des vases fragiles. La conservation de la vérité requiert de constantes sollicitudes de conscience et d'extrêmes délicatesses de doctrine. C'est faute de pareilles délicatesses et d'une si nécessaire vigilance que tant de systèmes mensongers et tant d'erreurs captieuses se sont infiltrés dans les esprits, ont miné et dissocié peu à peu l'antique unité chrétienne, et ont créé au schisme, à l'hérésie, à l'agnosticisme, au naturalisme le plus pervers et au positivisme le plus éhonté, une situation sociale reconnue et même officielle. Les dangers que court la foi sont donc par trop avérés. Ils viennent de cette place très large faite dans le monde moderne aux prétentions de l'erreur. Ils viennent de l'ennemi invétéré de tout bien, de la contagion du mal, d'une littérature malsaine, corrompue et corruptrice, de nos puissances morales affaiblies et perverties par le péché. Ils viennent du souffle mauvais qui, depuis les révolutions du seizième et du dix-huitième siècle, semble avoir vicié l'atmosphère où se meuvent les peuples.

Le Canada français encore si religieux et si foncièrement chrétien n'échappe pas entièrement à ce péril. Des symptômes attristants démontrent que, du moins en certains milieux et en certains centres plus mêlés, la foi des anciens jours, cette foi profonde issue des entrailles de la France, ou tombée des lèvres de nos missionnaires dans l'âme docile de nos pères, a baissé. Que s'il en est ainsi, le troisième centenaire de l'établissement de la foi sous le ciel canadien devrait sonner à nos oreilles un pieux avertissement. Il devrait être, en même temps qu'un hommage de haute gratitude envers Dieu et envers ses ministres, une leçon de courage, de religion et de fidélité. Nous devons au Dieu très bon, et nous nous devons aussi à nous-mêmes, de professer pour la foi ancienne un culte inviolable. L'ignorance et l'insouciance des choses religieuses sont cause, chez plusieurs, d'égarements et de faiblesses. Le remède est tout indiqué. Nous conjurons nos compatriotes de faire de la religion l'objet premier de leurs études. Nous osons tout spécialement engager nos hommes pu-

blics, ceux de qui émanent les lois, ceux dont la parole, l'exemple, les écrits, influent sur l'opinion et contribuent à façonner les moeurs, à ne point se désintéresser du problème religieux, à se convaincre plutôt par un examen sérieux de ce problème toujours actuel que là est l'enjeu suprême et le secret de notre grandeur. Plus nos classes dirigeantes apprendront à connaître le Christ, à estimer sa doctrine, à apprécier sa morale, à se pénétrer de la vérité des droits de son Eglise, plus l'on verra notre pays grandir et se développer dans le libre usage de ses forces et dans l'harmonieux équilibre de tous ses éléments. Nous ne pouvons certes exiger et nous ne saurions raisonnablement attendre de simples laïques, même instruits, qu'ils suspendent ou négligent l'exercice de leur profession pour chercher dans les pages arides de graves in-folio le savoir propre aux clercs. Tous ne sont pas nés pour devenir des maîtres en sciences sacrées. Nous ne croyons cependant ni déraisonnable ni inopportun de demander que ceux qui président aux destinées de la nation possèdent à fond la notion du juste et de l'injuste, qu'ils sachent quelles règles supérieures dominent l'ordre civil, quelles lois et quels besoins régissent l'ordre civil, quelles lois et quels besoins régissent toute la société, et quelles frontières marquent et limitent l'étendue des droits de l'Etat. Ces notions, jointes au culte fidèle des traditions religieuses, assureront chez nos dirigeants, et dans toutes les classes sociales influentes, la fermeté du sens catholique.

Nulle part l'action de Dieu n'apparaît plus visiblement que dans l'histoire de notre race, et nulle part non plus la foi chrétienne ne s'est enracinée par des fibres plus fortes et plus profondes que dans le sol canadien. L'attachement au pape, le respect du prêtre, l'observation du dimanche, les grandes et populaires dévotions envers le Sacré-Coeur, Marie Immaculée, saint Jean-Baptiste, la bonne sainte Anne, ont paru jusqu'ici des traits propres et vraiment caractéristiques de notre physionomie morale. Ce sont donc autant de baromètres capables de nous indiquer s'il y a dans notre vie religieuse changement, progrès ou recul. Nous sommes des privilégiés de Dieu. Les grâces de choix imposent des responsabilités plus impérieuses. Gardons soigneusement, gardons jalousement l'estime et l'amour de ce qui a fait dans le passé la force victorieuse de notre peuple, et ne sacrifions jamais, ni pour aucun motif, rien de cet héritage infiniment précieux et transmis providentiellement jusqu'à nous. Ne sacrifions rien ni de l'héritage lui-même, ni du moyen si noble, de l'instrument si efficace grâce auquel il nous est parvenu.

C'est par la langue française que la foi apostolique et romaine s'est

établie sur nos rives ; c'est par l'usage de cette langue qu'elle s'y est si constamment et si admirablement maintenue ; c'est par la conservation, la perpétuation de cet idiome identifié avec notre histoire et avec toutes nos traditions qu'elle pourra le plus sûrement se conserver et se perpétuer et qu'elle réalisera ses plus solides progrès. Ce n'est pas là, qu'on veuille le croire, du chauvinisme aveugle, mais une induction stricte et basée sur les faits. En luttant pour la cause du français dans les provinces canadiennes où notre langue est menacée, c'est sans doute un droit naturel que nous exerçons. C'est aussi, et pour une bonne part, un grave devoir religieux que nous accomplissons.

Voilà pourquoi les belles fêtes tricentennaires qui se préparent seront pour nous, tout à la fois, des solennités religieuses et des réjouissances nationales. Le monument de la foi au Canada étalera sous nos yeux émus le doux parler de France. Il associera dans un même symbole des gloires catholiques et des gloires françaises. Il reposera et s'élèvera, comme sur sa base naturelle, sur le sol canadien-français.

Nous n'affaiblirons pas, par des commentaires intempestatifs, la force et la clarté de ce lumineux exposé. Et même, nous remettons à plus tard des citations et des extraits d'autres articles de revues ou de journaux, que nous avons en réserve, préférant laisser le lecteur sur l'impression reconfortante qui se dégage de ce maître coup d'oeil, si juste et si opportun, jeté sur l'histoire de notre foi par l'un des plus solides penseurs de notre pays.

Elie-J. AUCLAIR,

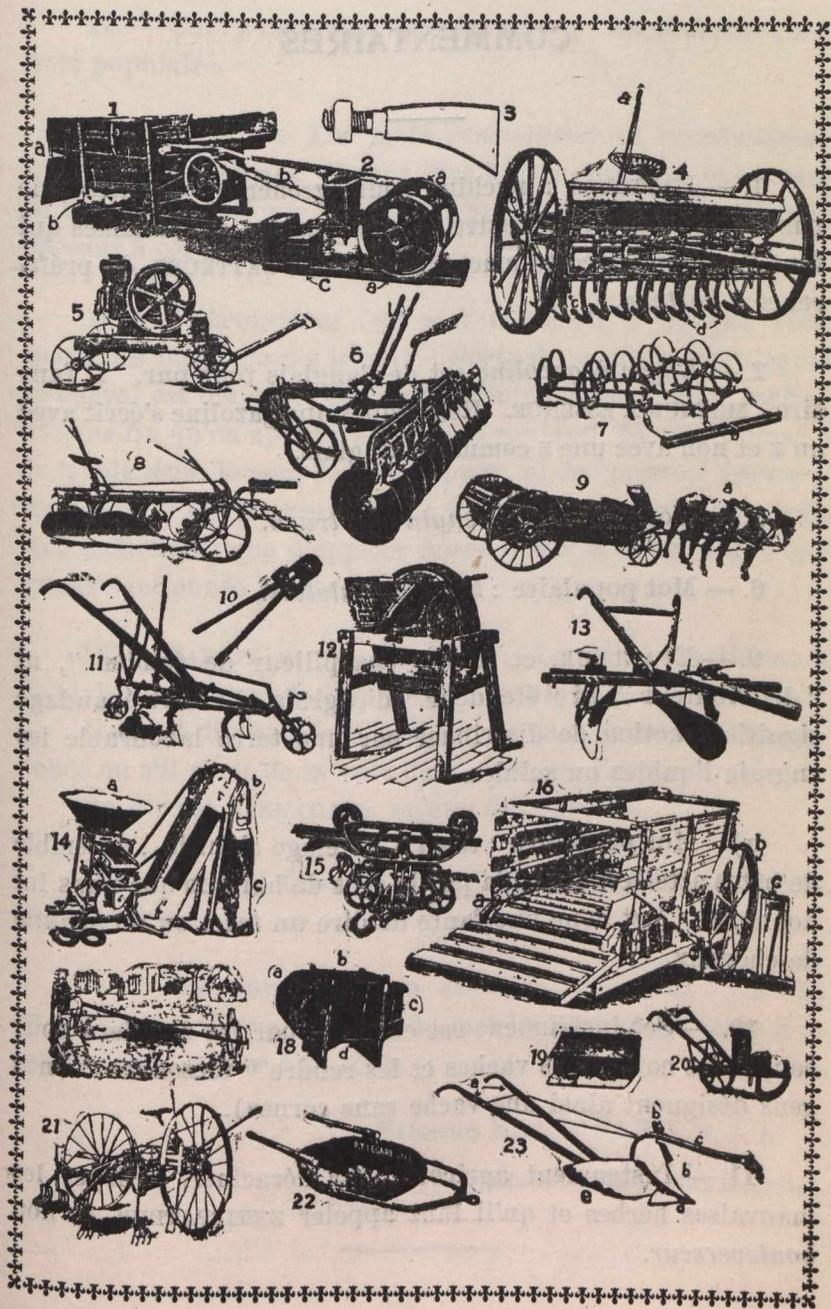
Professeur à l'Université Laval,
Secrétaire de la Rédaction.

Etude sur notre Langage usuel

VII

LÉGENDE

- | | |
|--|---|
| 1. Batteuse.
a) secoueur.
b) sortie du grain. | 14. Moulange.
a) trémie.
b) empocheuse.
c) sac. |
| 2. Moteur à essence.
a) volant.
b) courroie (de transmission).
c) bâti. | 15. Chariot (<i>truck</i>).
16. Trépigneuse.
a) tablier sans fin ou pont roulant.
b) roue motrice.
c) eric (<i>jack</i>). |
| 3. Dent de cylindre. | 17. Manège. |
| 4. Semoir (de préf. à <i>semeuse</i>). | 18. Tarare.
a) tambour.
b) trémie.
c) secoueur.
d) sortie des grenailles. |
| 5. Moteur sur binard. | 19. Pigeonnier. |
| 6. Herse à disques. | 20. Planteur de maïs. |
| 7. Herse à ressort (appelée en France " herse canadienne "). | 21. Faneuse. |
| 8. Bissoc (charrue à deux socs). | 22. Ravale ou pelle à cheval. |
| 9. Epandeur.
a) attelage ou paire de chevaux. | 23. Charrue.
a) mancherons.
b) coutre.
c) âge ou haie.
d) soc.
e) versoir (<i>oreille</i>). |
| 10. Ecorneur. | |
| 11. Extirpateur (<i>bouleverseur</i>). | |
| 12. Coupe-légumes. | |
| 13. Buttoir. | |



COMMENTAIRES

1. — BATTEUSE : machine pour égrener les céréales ; ne pas dire : “ moulin à battre. ”. En parlant des hommes qui font fonctionner cette machine, on dit : BATTEURS, de préférence à *batteurs*.

2. — *Engin à gazoline* est de l'anglais tout pur. Il faut dire : MOTEUR À ESSENCE. Remarquer que *gazoline* s'écrit avec un z et non avec une s comme en anglais.

5. — Mot populaire : *engin sur truck*.

6. — Mot populaire : *herse à roulettes*.

9. — EPANDEUR, et non “ éparpilleur de fumier ”, ni “ distributeur ”, ni “ étendeur ” d'engrais. Le mot épandage signifie : action de distribuer sur une terre labourable les engrais liquides ou solides.

a) Mot populaire : *team*. Attelage signifie : ensemble de bêtes attelées, mais n'a pas le sens de harnais que nous lui donnons. C'est donc une faute de dire un *team* ou un *spanne* de chevaux.

10. — Cet instrument est employé par les fermiers pour couper les cornes des vaches et les rendre “ tocsonnes ” (nos gens désignent ainsi une vache sans cornes).

11. — Instrument agricole pour déraciner, extirper les mauvaises herbes et qu'il faut appeler EXTIRPATEUR, et non *bouleverseur*.

12. — COUPE-LÉGUMES, préférable à *hache-betteraves*, nom populaire.

13. — BUTTOIR. Les mots *renchausser* et *renhausseur* ne sont pas français. Il faut dire *butter* (relever, exhausser la terre autour d'une plante) et BUTTOIR (espèce de charrue servant à cet usage).

16. — TRÉPIGNEUSE (du mot *trépigner* : frapper vivement des pieds contre le sol). Sorte de manège dans lequel le cheval est obligé de gravir indéfiniment un tablier incliné et sans fin qu'on appelle aussi *pont roulant*. Ne pas donner à la trépigieuse le nom de *horse power*, ni de "pouvoir (*power*) à cheval". On pourrait dire : MOTEUR À CHEVAL. Ce serait une catachrèse que d'appeler *horse power* à chien une trépigieuse actionnée par cet animal.

18. — TARARE, et non "crible". Le crible fonctionne à la main, tandis que le tarare est mécanique.

Il serait difficile de dire si le mot TARARE est une anomatopée ou s'il vient de la ville de Tarare, en France.

On dit des GRENAILLES, et non des *agraines*.

19. — On peut dire COLOMBIER ou PIGEONNIER, mais non *pigeonnière*.

20. — PLANTEUR (et non *semeur*) DE MAÏS. On dit PLANTER et non *semer* quand on met les graines en terre à la suite, sans les jeter à la volée.

Etienne BLANCHARD, p. s. s.

331, Sainte-Catherine-Est, Montréal.

Un Conseil de Guerre à Montréal

EN MIL-SEPT-CENT-CINQUANTE-SEPT

Procès de huit soldats allemands accusés du crime de
désertion et exécutés à Montréal,
le 13 septembre 1757

(SUITE)

Confrontation faite par nous *Christophe de Sabrevoy*, Ecuyer Sieur de *Sermonville*, capitaine aide major des troupes et de la ville et Gouvernement de Montréal commissaire en cette partie nommé par ordonnance de monsieur le marquis de Vaudreuil commandeur de l'ordre Royal et militaire de St. Louis gouverneur et lieutenant général en toute la nouvelle france assisté du sieur Pierre Panet greffier commis du conseil de guerre en l'absence du greffier du dit conseil contre les nommés Jean Cougle soldat de la compagnie de Vassan, Joseph Oder dit Celesta soldat de la compagnie de Boucherville, Dominique Mayer dit Mayer de la compagnie St. Vincent, Jean Logon dit Logon, soldat de la compagnie de Vergor, Philippe Fouque dit Mayence soldat de la compagnie de Dumas, Martin Leteulier dit Leteulier soldat de la compagnie de Villemonde, Michel Fourtre dit St. Michel soldat de la compagnie de la Colombiere, Gaspard Hirt dit la tulippe soldat de la compagnie de St. Luc Lacorne prisonniers es prisons Royaux de cette ville accusés de crime de désertion par la plainte qu'en à faite monsieur Dumuy faisant les fonctions

de major à frontenac et par celle portée à mon dit sieur le marquis de Vaudreuil par Mr. Duplessis Faber chevalier de l'ordre militaire de St. Louis major des dites troupes et de la ville et Gouvernement de Montréal faisant les fonctions de procureur du Roy en cette partie, au bas de laquelle est son ordonnance du dit jour dix de ce mois à laquelle confrontation avons procédé ainsi qu'il suit.

Du lundi douze septembre mil sept cent cinquante sept neuf heures trois quarts du matin en la chambre du geolier des prisons de cette ville.

A été amené devant nous par le geolier des dites prisons Philippe Couque dit Mayence soldat de la compagnie de Dumas auquel avons confronté Louis Préjean quatrième témoin oui en la dite information et après serment par eux fait de dire vérité savoir le dit accusé par le ministère du nommé Jean Oustrebeldre dit Olivier soldat de la compagnie de St. Ours que nous avons choisi pour interprète et de lui pris le serment en tel requis lequel à promis de bien et fidèlement nous rapporter ses réponses et lui faire entendre nos interrogatoires, avons interpellé les dits accusés et témoin de dire s'ils se connaissent à dit le témoin qu'il reconnoit le dit accusé pour avoir aidé à le prendre lors de sa désertion et que même comme il étoit blessé il aida à le transporter, et le dit accusé qu'il ne se remêt point le dit témoin.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du témoin contenant son nom age qualité et demeure et sa déclaration qu'il n'est point parent allié serviteur ni domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement des reproches contre le témoin si non et à faute de ce faire qu'il ni sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recole-

ment suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

L'accusé à dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui donné à entendre par le dit interprète de la déposition du témoin, lequel témoin présent à dit que sa déposition est véritable. Là ainsi soutenue à l'accusé et l'accusé à dit que tout ce qu'à déposé le témoin est vraie et qu'il n'a rien à dire contre sa déposition.

Lecture faite à l'accusé à lui répété mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et la le dit accusé signé ainsi que le témoin, et à le dit interprète déclaré ne savoir écrire ni signé de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) LOUIS PRÉJANT, PHILIPPE COUQUE,
SERMONVILLE, PANET.

Confrontation faite par nous Christophe de Sabrevoy, Ecuyer Sieur de Sermonville capitaine aide major des troupes et de la ville et Gouvernement de Montréal commissaire en cette partie nommé par ordonnance de monsieur le marquis de Vaudreuil commandeur de l'ordre Royal et militaire de St. Louis gouverneur et lieutenant général pour le Roy en toute la nouvelle france assisté du sieur Pierre Panet greffier commis du conseil de guerre en l'absence du greffier du dit conseil contre les nommés Jean Cougle, soldat de la compagnie de Vassau, Joseph Oder dit Célesta, soldat de la compagnie de Boucherville, Dominique Mayer dit Mayer de la compagnie de St. Vincent, Jean Logon dit Logon soldat de la compagnie de Vergor, Philippe Fouqué dit Mayence soldat de la compagnie de Dumas, Martin Leteulier dit Leteulier soldat de la compa-

gnie de Villemonde, Michel Fourtre dit St. Michel soldat de la compagnie de St. Luc Lacorne, prisonniers es prisons Royeaux de cette ville accusés du crime de désertion par la plainte qu'en a faite Mr. Dumuy faisant les fonctions de major au fort frontenac et par celle portée à mon dit sieur le marquis de Vaudreuil par Mr. Duplessis Faber chevalier de l'ordre Royal de St. Louis major des dites troupes et de la ville et gouvernement de Montréal faisant les fonctions de procureur du Roy en cette partie au bas de laquelle est son ordonnance du dit jour dix de ce mois à la quelle confrontation avons procédé ainsi qu'il suit.

Du lundi douze septembre mil sept cinquante sept dix heures ou environ du matin en la chambre du geolier des prisons de cette ville.

A été amené devant nous par le geolier des dites prisons Jean Cogle soldat de la compagnie de Vassan, auquel avons confronté Michel deMary dit la douceur premier témoin oui en la dite information et après serment par eux fait de dire vérité savoir le dit accusé par le ministère du nommé Jean Oustrebeldre dit Olivier soldat de la compagnie de St. Ours que nous avons choisi pour interprète et de lui pris le serment en tel cas requis lequel à promis de bien et fidèlement rapporter ses réponses et lui faire entendre nos interrogatoires, avons interpellé les dits accusé et témoin de dire s'ils se connoissent ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été ensemble en garnison au fort frontenac et être descendu ensemble du dit fort en cette ville.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du témoin contenant son nom, âge qualité et demeure et sa déclaration qu'il n'est point parent allié serviteur ni domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre

le témoin si non et à fautes par lui de ce faire qu'il ni sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

L'accusé a dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui donné à entendre par le dit interprète de la déposition du témoin, lequel témoin présent a dit que sa déposition est véritable, la ainsi soutenue à l'accusé et l'accusé a dit que la déposition du dit témoin est véritable et qu'il est vrai que ce sont les deux anglais qui l'ont débauché et qu'il n'a rien à dire contre la déposition du témoin.

Lecture à lui faite et à lui répété mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et a le dit accusé signé et le dit témoin ainsi que le dit Olivier interprète déclaré ni savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) JEAN COUGLE, SERMONVILLE, PANET.

(À SUIVRE)

Pour copie conforme,

Pierre-Georges ROY.
